

PROCES-VERBAL
du 27 mai 2008

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14 et 25 mars, 15 avril 2008	5
1.01 – TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX – Création d’un emploi de chargé de mission.....	6
PRESENTATION M. LE MAIRE	8
Débat	12
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq ».....</i>	19
<i>Contre – « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	19
1.02 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2007	19
PRESENTATION M. BOSSUT.....	20
Débat	58
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	28
<i>Abstention – « Action ronquoise citoyenne »</i>	28
1.03 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2007	28
PRESENTATION M. BOSSUT.....	24
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	28
<i>Abstention – « Action ronquoise citoyenne »</i>	28
1.04 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2007.....	29
PRESENTATION M. BOSSUT.....	30
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	31
<i>Abstention – « Action ronquoise citoyenne »</i>	31
1.05 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES EN 2007	31
PRESENTATION M. BOSSUT.....	31
Débat.....	32
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	32
<i>Abstention – « Action ronquoise citoyenne »</i>	32
1.06 – RAPPORT SUR L’EMPLOI DE LA DSU EN 2007	32
PRESENTATION M. BOSSUT.....	33
Débat	34
1.07 – BUDGET 2008 – Décision modificative n° 1	46
PRESENTATION M. BOSSUT.....	46
Débat	46
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq ».....</i>	47
<i>Contre – « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	47

1.08 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - Modification.....	47
PRESENTATION M. BOSSUT.....	48
<i>Unanimité</i>.....	49
1.09 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE ...	49
PRESENTATION M. BOSSUT.....	49
Débat	50
<i>Unanimité</i>.....	50
1.10 – COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE SCOLAIRE – Forfait	
2007/2008 et suivants	50
PRESENTATION M. VARLET.....	51
Débat	51
<i>Unanimité</i>.....	52
1.11 – CTIP – Adhésion annuelle à compter de 2008.....	52
PRESENTATION M. VARLET.....	52
Débat	53
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq ».....</i>	54
<i>Abstentions – « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	54
1.12 – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – Commission communale d’ac.	
cessibilité – Mise en oeuvre.....	54
PRESENTATION Mme VANDEWIELE.....	55
<i>Unanimité</i>.....	55
QUESTION ORALE de M. TELLIER.....	55
SEM Ville renouvelée – modification représentation ronquoise.....	57
<i>Unanimité</i>.....	57

M. LE MAIRE-

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. C'était la Fête des voisins, d'où mon retard de six minutes (montre en main) ; vous ne m'en voudrez pas, c'est la première fois que j'arrive en retard à un conseil municipal. Bien souvent, j'attends mes collègues qui, pour une fois, sont tous présents.

(Rires).

Je vous salue mes chers collègues et nous allons commencer ce conseil par l'éphéméride pour dérouler les événements de notre Commune depuis que nous nous sommes quittés.

- 17 avril

Visite de la CAF dans les centres de loisirs qui ont accueilli plus de 200 jeunes durant les vacances de Pâques.

- 20 avril : Salon du commerce – les Vitrites roncuoises

Une vingtaine de stands pour découvrir les richesses du commerce et de l'artisanat roncuois.

- 27 avril : Cimetière du Centre

Les stèles, auparavant dispersées, ont été regroupées rue des Martyrs de la Résistance. Nous avons un problème de commémoration : il était difficile d'obtenir le silence et créer l'émotion qui sied à ce type de cérémonie. Le fait d'avoir regroupé un lieu de mémoire sur le cimetière renforce l'efficacité de la commémoration.

- 1^{er} mai

84 médaillés du travail dont 6 employés communaux ; c'est la première fois que nous faisons une cérémonie commune entre salariés du public et du privé.

Un « petit brin de muguet » a été remis aux résidents de la Maison de retraite, accompagné par le concert toujours très émouvant de la Philharmonie.

- 2 mai

Réception de 30 nouveaux vélos pour les activités encadrées par le service Jeunesse.

- 8 mai – Cérémonie de la Victoire.

M. AERNOUT était porte-drapeau des Sapeurs pompiers pour la 3^{ème} année. M. DESMET a procédé à sa première remise de fourragères.

La Jeanne d'Arc a défilé.

- 10 et 11 mai

Le Challenge Raid a très bien fonctionné à tel point que M. FERON s'est pris au jeu.

Une très belle exposition de Mme Joëlle DECLERCQ, intitulée « la vague à l'âme » au-dessus du rez-de-chaussée de ces Ecuries.

- 18 mai

C'était le Marché aux puces, avec des milliers de vendeurs mais aussi de chineurs.

Le blockhaus du rond-point de l'Europe entreprend sa transfiguration puisque nous allons le faire « tagger » sous forme d'œuvre d'art avec une opposition entre l'extérieur qui représentera la paix et l'intérieur qui représentera une période plus sombre ; ce sera en quelque sorte un dialogue entre deux périodes d'où le bien doit triompher... rond-point de l'Europe... l'Europe étant une conclusion heureuse d'événements un peu difficiles.

Ce blockhaus est de couleur verte pour l'instant ; il ne le restera pas puisqu'il fera peau neuve à partir de vendredi.

- La rue Pasteur est rouverte depuis le 23 mai après des travaux qui ont duré : de nouveaux accotements, une chaussée renouvelée et des îlots centraux.

Une nouvelle fois, il faut en appeler à la vigilance et à la prudence de chacun. Nouvelle route ne veut pas dire nouveaux comportements et nouveaux usages... les usagers restent les mêmes. L'important est de se comporter toujours de manière civile lorsque nous empruntons des voies publiques, qui sont toujours un lieu de partage entre différents modes de déplacement.

- Les travaux de l'église Saint-Roch progressent avec la réfection des façades (lavage et rejointoiement), la terrasse supérieure a été revisitée ainsi que les oculi des horloges. Je pense que de nouvelles horloges seront réimplantées en lieu et place des anciennes.

Saint-Roch continue donc à faire peau neuve et donne le signal et l'amorce d'un renouveau de ce quartier que nous aimons tous.

Voilà pour l'éphéméride ; beaucoup de choses se passent dans notre Commune.

Je me tourne maintenant vers Monsieur LAMBLIN.

Je vous salue et, au nom de tous nos collègues, je vous présente nos vœux de bon anniversaire puisque c'est aujourd'hui même que vous êtes né il y a maintenant 23 ans.

(Applaudissements)

M. LAMBLIN –

Merci à tous et, si j'ai bien compris, mon cadeau d'anniversaire, c'est la liste d'appel...

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 27 mai 2008: **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX – Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE – André VARLET – Chantal VANOVERMEIR– Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL – Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS – Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS – Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Dany DELBECQUE – Claudie RIUS – Sylvain LAMBLIN Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Valérie STIEREMANS - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Geneviève LEROUGE, procuration Claudine ZAHM

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14 ET 25 MARS, 15 AVRIL 2008

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ?

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Merci et bonsoir.

J'ai effectivement deux remarques sur le procès-verbal du 25 mars 2008.

- page 3 : il est noté unanimité. Comme nous n'avons pas voté, il n'y avait donc pas unanimité.
- Page 12 : le résultat du vote n'est pas indiqué pour les indemnités des élus.

M. LE MAIRE –

Ces éléments seront complétés.

Merci d'être un lecteur assidu de nos travaux, Monsieur ZAJDA. Bravo.

Compte des deux réserves indiquées par M. ZAJDA et que nous avons levées. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX - Création d'un emploi de chargé de mission

Tout comme l'Etat, les collectivités territoriales s'inscrivent depuis plusieurs années déjà dans la recherche de la **PERFORMANCE** qui se traduit par le triptyque de l'exigence de l'efficacité, de qualité de service rendu et d'économie dans la gestion des finances publiques.

Cette préoccupation de la performance dans les finances publiques s'est traduite pour l'Etat en 2001, par la loi organique du 1^{er} août relative aux lois de finances (LOLF) qui réforme en profondeur le budget et la gestion de l'Etat (effectivement depuis 2006). Ce texte met en place des lois de finances plus lisibles et plus transparentes qui détaillent les **moyens** des différentes politiques publiques présentées en **missions** et en **programmes** ainsi qu'une **gestion plus performante** par l'introduction d'**objectifs** et d'**indicateurs** de performances.

Plus récemment, l'Etat a relancé un chantier entamé voilà plus de vingt ans, visant à se réformer et par là même à réformer l'administration. L'action en profondeur entreprise ces derniers mois dans ce sens s'inscrit dans la **REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)** dont les objectifs majeurs sont les suivants :

- mieux adapter les administrations aux besoins des usagers ;
- valoriser le travail des agents publics ;
- réduire les dépenses publiques pour revenir à l'équilibre budgétaire et dégager des marges de manœuvre.

Cette RGPP est basée sur un socle de sept questions (très pragmatiques) :

- que faisons-nous ?
- quels sont les besoins et les attentes collectives ?
- faut-il continuer à faire de la sorte ?
- qui doit le faire ?
- qui doit payer ?
- comment faire mieux et moins cher ?
- quel doit être le scénario de la transformation.

Nous sommes donc loin d'une simple réforme structurelle mais tout au contraire sur une réflexion globale sur la place des services publics, des moyens qui leur sont consacrés et des résultats attendus.

Bien évidemment ce mouvement de réforme en profondeur, qui est un impératif d'**ADAPTABILITE** aux exigences européennes mais aussi de nos concitoyens, nous concerne tout autant en tant qu'acteur public, en charge de services publics de proximité mais aussi en tant qu'administration déconcentrée (service de l'état civil ...).

Il nous faut donc, au-delà de la technique budgétaire et comptable aujourd'hui largement modernisée, consolider les actions entreprises :

- en construisant un véritable **dialogue de gestion** en s'accordant sur le niveau des objectifs et des moyens ;
- en définissant des **objectifs** stratégiques et opérationnels
- en déterminant des **indicateurs** et en élaborant des tableaux de bord (issus de notre comptabilité analytique).

*A terme, il nous faut être en capacité d'établir un **projet annuel** (ou pluriannuel) de performance et évaluer nos politiques publiques.*

Cette globalité dans la performance doit bien sûr nous permettre de revisiter nos pratiques internes mais tout autant nos accords contractuels avec nos partenaires extérieurs. Ce dernier point est d'importance dès l'instant où les collectivités sont de plus en plus amenées à imaginer avec différents opérateurs des montages singuliers, spécialement adaptés à la demande de la collectivité et de sa population. Nous sommes ici dans la performance contractuelle mais il y en a bien d'autres. Il y a celle relative aux relations avec les usagers, la communication et l'information ... mais aussi jusqu'au respect de l'environnement dans le cadre du développement durable.

La performance est donc une notion à géométrie variable, en fonction des étapes à franchir et des ambitions affichées. C'est également un moyen de travailler en transversalité, chacune et chacun d'entre nous devant concourir à des objectifs communs.

Cette globalité nous amènera également à revisiter nos ressources internes avec les personnels et leurs représentants. Nous aurons à mettre sur pied une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Quels seront les métiers territoriaux de demain, comment fidéliser des compétences dans une mobilité public/privé de plus en plus perméable... ce sont là de vrais enjeux de stratégie de ressources humaines.

Dans une période de forte mutation, nous avons le devoir de revisiter nos usages, nos organisations, nos accords contractuels, nos partenariats ... pour se rapprocher un peu plus de la performance qui doit être une règle d'or de toute entreprise, quel que soit son statut.

*Pour nous inscrire dans cette dynamique, nous vous proposons de développer, dans notre action d'ÉVALUATION DES POLITIQUES MUNICIPALES, une fonction de chargé de mission ayant le titre de « **CONSEILLER EN PERFORMANCE** ».*

Cette mission serait confiée à un agent contractuel ayant une solide expérience en management et en organisation et méthode. Il devrait être familier du secteur des collectivités territoriales et de son environnement juridique. Issu du secteur de l'entreprise, il aurait à apporter un regard extérieur sur nos pratiques et être en capacité d'identifier les marges de progrès. Son niveau de formation serait celui d'un ingénieur ou équivalent.

Le recrutement correspondant se ferait par la voie contractuelle, pour une durée déterminée (2 fois trois ans au maximum) et pour un temps non complet (20 heures semaine maxi). La rémunération correspondante serait basée sur l'indice brut 750 (dernier échelon du grade d'ingénieur), assortie d'un régime indemnitaire dans la limite du maximum susceptible d'être attribué aux ingénieurs territoriaux ainsi que de la « prime de fin d'année ».

Dès l'instant où cet apport « ponctuel » de ressource s'inscrit dans le dispositif législatif régissant le personnel territorial dans ce type de situation :

- loi du 26 janvier 1984 - art. 3 - alinéa 3 ;
- loi du 11 janvier 1984 - art. 4 - alinéa 2.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur cette création temporaire d'emploi à temps non complet (chargé de mission) qui ne saurait être un emploi permanent territorial au regard de ses spécificités.

La commission plénière a examiné cette question dans sa réunion du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Vous le savez, depuis quelques années nous souhaitons ardemment que notre belle collectivité puisse être pleinement moderne. Pour autant, modernité n'est pas forcément synonyme de révolution, mais plus exactement d'évolution, d'adaptation.

La Fonction publique est un métier formidable justement parce qu'il porte en lui-même cette capacité à s'adapter ; c'est même un devoir plus qu'une capacité parce que, comme son nom l'indique, c'est un service. Et le service doit s'adapter aux modifications de comportement, aux évolutions de la société, aux grandes tendances.

Nous devons donc traduire cette adaptabilité dans notre organisation interne et toutes les réflexions, toutes les réformes récentes engagées par l'Etat, d'ailleurs dans le cadre du système européen, tendent à ce que nous réformions la fonction publique, les politiques publiques et que nous fassions évoluer notre regard sur les systèmes et les politiques publiques.

Nous sommes, mes chers collègues, 40 ans après mai 68.

Ce que nous pouvons conserver comme souvenir de cette période, c'est sans doute cette volonté de bousculer la tradition, de remettre en cause toutes les formes d'autoritarisme pour prôner une nouvelle forme de pouvoir politique et d'organisation sociale, ce que l'on peut appeler un pouvoir consenti : plus d'information, plus de communication, plus d'échanges sur les politiques publiques... c'est-à-dire refuser tout ce qui nous est imposé du haut, d'une manière autoritaire, pour travailler ensemble à l'élaboration de politiques qui vont être mises en œuvre pour notre propre bien et notre service. C'est sans doute le plus précieux héritage de mai 68.

Mai 68, catalyseur, détonateur bien entendu, de tout un processus d'évolution de pensée qui a amené le pouvoir politique à se réformer.

Eh bien, je souhaite que nous puissions poursuivre dans cette tradition de la réforme, toutefois dans le cadre d'une réforme intelligente, mesurée, qui soit en quelque sorte un coup de rétroviseur : on s'auto-analyse, on fait un feed back et, en même temps, on va de l'avant, on cherche le progrès, l'évolution.

Qu'est-ce que l'adaptabilité ?

Nous sommes en 2008 mais nous ne devons plus penser 2008 mais 2020 et au-delà.

Que souhaitons-nous pour notre Commune ?

Quels objectifs, quelles perspectives, quelles missions nous donnons-nous ?

Quelle réponse apportons-nous aux nouveaux défis que nous présentent nos populations ?

C'est la vraie question.

Vous le voyez bien ; vous le sentez bien : de nouvelles missions émergent.

Derrière ces missions, des métiers !

Vous êtes tous dotés de matériel informatique ce qui veut dire que, derrière tout cela, il y a un service Informatique qui gère, qui répond à vos attentes, qui fait en sorte que l'@-administration soit une réalité. Vous le savez aussi ; la ville de Roncq s'est réformée très vite. Nous avons été la première commune de la région Nord/Pas-de-Calais à signer une convention avec le Préfet de Région pour une dématérialisation de nos procédures via la Préfecture.

Les modes de famille ont été bouleversés ; le rapport de la femme au travail, ce qui nous a demandé de l'invention pour de nouveaux modes de garde des enfants.

Finalement, le collectif s'adapte aux modes relationnels, aux nouveaux échanges familiaux.

Inutile d'aller plus loin. Vous avez bien compris que notre système d'organisation de la Fonction publique devait s'adapter pour répondre aux nouveaux besoins.

Nous avons aussi à faire face à un impératif : nous sommes dans un contexte d'argent rare, de nécessité de maîtriser les dépenses publiques, de dépenser autrement, de dépenser mieux... Ce n'est pas faire moins bien mais faire autrement, faire mieux. Et nous avons le besoin impérieux de regarder, d'analyser pour comprendre. Dès lors, le regard extérieur devient important parce que nous avons le nez dans le guidon et que les lunettes, que quelqu'un peut chausser pour nous avec sa compétence, son expertise, son savoir-faire, sa connaissance aussi de la Fonction publique, de l'organisation d'une collectivité publique, devient une nécessité.

En installant le Conseil municipal, j'ai souhaité déléguer un élu à l'évaluation des politiques publiques. C'est déjà le cas au Gouvernement avec Eric BESSON qui n'a pas un regard sur ses collègues mais sur les politiques au regard des logiques de projet. La seule mesure valable, c'est : la mesure mise en place est-elle efficace ?

Lorsque vous évoquez ce critère de l'efficacité, immédiatement derrière tout cela il y a l'idée de performance.

Pour ma part, je ne souhaitais pas reprendre le titre inadapté de contrôle de gestion.

Tout d'abord, l'utilisation du terme « contrôle » pourrait laisser penser que, quelque part, on est dans un rapport autoritaire.

Celui de « performance » entre dans la dynamique. Pour reprendre la métaphore footballistique :

P de performance, c'est la **préparation** :

On se prépare à accueillir le changement, à répondre à ce changement.

E de performance, c'est l'**enseignement** :

Quels enseignements pouvons-nous tirer de la société, de ses évolutions, de ses problèmes, de ses grands défis, de la société européenne, de la société mondialisée ?

R de performance, c'est la **réflexion** :

Nous avons un impératif, un devoir : en permanence réfléchir sur le monde, sur notre propre fonctionnement.

F, c'est la **formation**.

Depuis très longtemps, la ville de Roncq s'est engagée dans la formation de ses personnels, de ses cadres, des élus aussi. Je le répète, c'est un droit ; j'ai presque envie de dire que c'est un devoir parce que nous devons être en capacité de répondre avec les meilleurs outils aux besoins de nos concitoyens.

O, c'est l'**organisation** ;

Meilleure, notre organisation sera garante de l'efficacité de ce que nous mettrons en place.

R comme **répétition**.

Lorsque vous faites n'importe quelle représentation ou spectacle, vous répétez.

Lorsque vous êtes enseignant, avant votre cours, vous répétez.

On répète parce qu'on veut être bon, parce qu'on veut être le meilleur.

M comme **méthode**.

Il faut de la méthode en tout. Quand il y a méthode, il y a eu organisation, réflexion, formation, enseignement... la méthode vient ensuite.

A comme **animation**.

Lorsque vous êtes dans une structure, les personnes qui y sont doivent comprendre ce qui s'y passe, doivent être associées. Il faut que les gens comprennent, adhèrent, soient convaincus. Lorsque vous faites de la politique à n'importe quel niveau, votre première mission est de convaincre vos concitoyens du bien-fondé de votre pensée, du bien-fondé des politiques que vous leur proposez. Si vous n'en êtes pas convaincu vous-même, comment voulez-vous convaincre ceux qui vous entourent ?

N comme **nouveauté**.

Eh oui, parce que nous sommes dans un monde qui bouge très vite et de plus en plus vite. Si nous n'adhérons pas à cette nouveauté, elle nous rattrapera... pire, elle nous dépassera !

C comme **coaching**.

Encore un mot barbare, un mot anglais.

Nous devons aussi aller chercher des savoir-faire, des expertises pour nous aider à la fois à pointer du doigt tous les obstacles et à analyser, à définir des axes de progrès.

E enfin, comme **éducation**.

Parce que nous devons tirer cet enseignement, nous devons comprendre comment faire évoluer ces structures.

Finalement, « Performance » était le meilleur terme que j'ai trouvé pour définir cette mission de Conseiller en performance. Et voilà pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir créer ce poste de chargé de mission qui répondra, vous l'avez bien compris, à cet impératif mais qui, en même temps, se fera par la voie contractuelle pour une durée déterminée.

Nous engageons toutes nos politiques sur du long terme. Nous avons le PIF – plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement... pourquoi n'aurions-nous pas justement ce plan d'engagement dans la performance ?

La rémunération correspondrait à la base de l'indice brut 750 avec un régime indemnitaire, dans la limite du maximum susceptible d'être attribué aux ingénieurs territoriaux ainsi que la prime de fin d'année. Voilà pour le dispositif technique.

Je pense que vous avez compris l'enjeu de cette création de poste.

Toute création de poste doit tendre vers l'excellence, vers la performance, vers l'efficacité.

Je le rappelle, ce poste servira à faire que nos personnels se sentent bien, se sentent mieux dans notre système. C'est important : quand on se sent bien dans son travail, on produit un travail de qualité. Cela veut dire que le dialogue sera ouvert... ce sera consenti, ce sera informé, ce sera communiqué et ce sera adopté parce qu'on aura compris ce que l'on veut faire. Et lorsqu'on aura toutes les grilles de lecture, lorsqu'on se sera regardé, lorsqu'on se sera auto-analysé non pas pour se regarder le nombril mais bien parce qu'on a envie de dépasser son nombrilisme, nous pourrons alors rectifier, corriger, amender, définir le progrès et, en même temps, nous engager dans une logique durable.

D'ailleurs lorsque l'on parle d'environnement, on parle de performance environnementale.

Voilà !

Il n'y a donc pas de problème d'employabilité de ce terme : il correspond complètement à la philosophie de ce que nous souhaitons mettre en œuvre.

Je suis à votre écoute.

Nous écoutons Madame COPPIN-QUIVRON puis Monsieur PLOUVIER.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

La délibération, que nous avons reçue samedi, n'a rien à voir avec la discussion que nous avons eue en Commission. Je voulais en faire la remarque et je me demandais où en était le délai de 5 jours légaux ?

Ceci dit, ce conseiller en performance aura donc pour mission le contrôle, la rentabilité... des notions très à la mode dans le monde des entreprises privées puisque cela a été créé pour gérer le papy boom et ainsi de préparer efficacement les économies d'échelle. Si la mission de conseiller est de donner des objectifs, de fixer des indicateurs de performance, il n'y aura pas amélioration des conditions de travail et des services pour la population mais bien une gestion managériale par la pression et par le stress, ce qui est inacceptable surtout et avant tout au niveau humain mais aussi par le coût financier que cela entraîne pour la collectivité en gestion d'arrêts maladie... et donc, cela va encore aggraver le déficit de la Sécurité sociale.

Nous savons tous que, derrière les termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, se cachent bien souvent la gestion des économies d'échelle et donc, bien sûr, des réductions d'effectifs.

A notre avis, on ne gère une ville comme une entreprise. On ne fait pas des économies sur les services rendus à la population sur le dos du contribuable.

Si des économies sont à faire, pourquoi ne pas confier cette mission aux trois nouveaux Directeurs généraux adjoints, chapeautés par le Directeur général des services ?

Cela ne fait-il pas partie de leurs attributions ?

Comme « Roncq avec vous » s'y est engagé lors de la campagne et que nous tenons nos promesses, nous avons dit que nous ferions des propositions : dans le cas présent, nous proposons, si le besoin est, de faire appel à un audit. Mais l'important pour la ville de Roncq, c'est de structurer une véritable DRH.

Pour toutes ces raisons, nous sommes contre le principe de la mise en œuvre d'une mission de conseiller en performance, notamment à la place de l'emploi de manager du service Action, éducation, sport et jeunesse.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Après toutes les considérations générales et les digressions que vous avez faites, pour ma part je serai beaucoup plus concret et resterai sur l'argumentation que j'ai développée lors de la réunion plénière ; un certain nombre d'entre vous étaient présents. J'ai souligné qu'il ne semblait pas justifié d'embaucher un cadre de haut niveau pour cette fonction et ce pour plusieurs raisons.

1^{er} élément – On considère à tort ou à raison (je suis persuadé que c'est à raison) que nous avons déjà la structure administrative qui permet l'évaluation de ces compétences. Un organigramme existe avec une organisation administrative communale pyramidale, un Directeur général des services (comme je l'ai également dit en plénière) désormais assisté de trois Directeurs généraux adjoints. Nous avons d'excellents chefs de service compétents et, de surcroît, nous avons un Conseiller délégué, qui perçoit une indemnité pour ce faire et qui est chargé de l'évaluation des politiques communales. Je pense donc que ce poste peut faire double emploi.

Toutefois, qu'il faille faire des économies et des efforts de productivité administrative, bien entendu, je suis tout à fait d'accord. Chacun sait que toute entreprise, qu'elle soit industrielle, commerciale ou citoyenne comme une ville, doit essayer d'améliorer ses process administratifs, ses méthodes de travail pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers et faciliter la vie du personnel.

2^{ème} élément – Les gens, qui sont compétents, sont parfaitement capables de faire leur propre analyse et de voir l'incidence de leur travail en aval. Chacun doit donc en prendre conscience. Je pense que cela fait quand même double emploi.

Vous parliez tout à l'heure de faire des économies ; c'est vrai mais je trouve assez paradoxal, Monsieur le Maire, que pour faire des économies, on commence par embaucher un cadre de haut niveau qui, d'après mes calculs, « coûtera » de l'ordre de 25.000 € par an, compte tenu des primes et autres éléments, pour une base de 20 h ; ce n'est même pas un temps plein. Et la ville aura à supporter cette charge pendant 6 ans.

S'il faut porter un jugement sur ce poste, je vais évaluer sa fonction et sa performance. Je considère que, pour une entreprise administrative telle qu'une ville qui compte un personnel administratif d'environ 80 personnes ; je ne sais pas si le compte est bon, Monsieur DUBOIS, mais il doit être de cet ordre-là. Franchement, qu'une personne soit payée pendant 6 ans pour améliorer les process administratifs et les méthodes de travail, je trouve que ce personnel que l'on va embaucher n'est pas bon.

La situation est toute simple : nous, « Action ronquoise citoyenne » sommes catégoriquement opposés à l'embauche de ce type de conseiller. J'irai même plus loin dans mon propos ; je trouve que la Ville et vous, Monsieur le Maire, vous êtes pris d'une frénésie d'embauche de cadres de haut niveau qui va peser assez lourdement sur les frais de personnel qui s'élèvent quand même à 7 M€/an et représentent quand même 55 % de nos frais de fonctionnement. Ainsi nous sommes déjà au-dessus de la strate administrative puisque la moyenne est à 53,9 % ; on a embauché récemment un attaché culturel, maintenant c'est un conseiller en performance, demain ce sera quoi, Monsieur le Maire ?

Nous nous y opposons, considérant que nous avons vraiment les hommes, les femmes qu'il faut, là où il faut et ils sont parfaitement compétents. Dans la définition de fonction du Directeur général des services, je pense qu'une partie de sa charge comme celle de ses Directeurs généraux adjoint porte sur l'analyse, sous leurs compétences et leur autorité, quels sont les process à améliorer pour rentabiliser notre service.

Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je vais naturellement répondre sans trop de verbiage, dans la mesure où j'ai suffisamment parlé pour présenter cette délibération.

Monsieur PLOUVIER, vous le savez bien : depuis deux mois, c'est l'armée mexicaine ; ce sont les fantasmes ! Mais vous êtes un propagateur de fantasmes, tout le monde le sait.

Pour ma part, je ne suis pas dans le fantasme mais dans l'action !

Cela se saurait quand même si j'avais embauché.

D'ici à quelques années, Monsieur PLOUVIER, plus de 38 % de nos personnels vont sortir. Je vais terminer mon mandat avec tous mes chefs de service ; ils terminent le mandat avec nous. Ne dites donc pas que l'on embauche à tire-larigot ; c'est faux !

Par ailleurs, les économies que nous voulons réaliser, ce n'est pas sur le personnel. Vous vous trompez, comme Mme COPPIN-QUIVRON. Je ne parlais pas du personnel, je disais simplement que le personnel devra être associé comme il l'a toujours été (s'il y avait un malaise, cela se saurait également) à ces évolutions que nous souhaitons. Ce n'est pas nouveau, nous portons ces évolutions en nous depuis un certain nombre d'années.

Je dis simplement que les économies ne sont pas là où vous les citez : il ne s'agit pas de supprimer des postes, ni de réduire les effectifs... ce sont de vilains mots. Il faut bien poser le problème et non pas simplement aller toucher la plaie.

Les économies sont simplement dans le rapport à l'utilisateur. Aujourd'hui, quand je vois les files d'attente (je n'en suis pas fier) pour les tickets de cantine, les inscriptions aux CLSH, je me dis que nous vivons quand même dans un monde moderne, que l'on doit pouvoir numériser tout cela. Je veux que nous numérisions, ce qui veut dire économie de délai pour les usagers – voilà une économie ! Il n'y a pas que l'argent, il y a aussi le temps.

L'économie environnementale, et je me tourne vers Mme MARIAGE, naturellement aussi ; elle doit être prise en compte aujourd'hui. Beaucoup de progrès peuvent être faits en la matière si l'on ouvre son regard, si on comprend le monde qui nous entoure.

Je vais parler des délais de paiement, c'est important pour nos fournisseurs et nos rapports avec nos partenaires. Tout à l'heure, j'ai dit que nous avons un devoir de dépenser mieux, de dépenser autrement, de dépenser moins parce que nos déficits aggraveront le déficit public de l'Etat et je n'en ris pas ; notre vertu sera celle de l'Etat. Nous avons des impératifs européens. Il ne suffit pas de dire que l'on est européen, il faut le vivre, le faire, agir. On peut faire le cabri mais je souhaite que la ville de Roncq soit vertueuse, agisse en la matière et nous permette justement de répondre à ces impératifs.

Cela veut dire quoi ?

Eviter les déficits, mieux gérer pour mieux consommer pour nos usagers mais aussi pour nos partenaires. Puisque les collectivités dépensent et consomment, elles sont pourvoyeuses d'emploi.

Lorsque l'on parle de lutte contre la précarité et d'emplois, n'est-ce pas Madame VANDEWIELE, on parle aussi des marchés que nous passons parce qu'on donne de l'emploi à nos partenaires, à nos entreprises.

Et si on les paie plus vite, si on les paie mieux, leur trésorerie sera à flux continu et ces entreprises se porteront mieux. C'est bien ce que nous souhaitons et non pas agiter le torchon rouge ou le brûlot sur nos personnels, comme vous tentez de le faire. Ce n'est pas de raconter

des histoires en inventant des créations d'emplois qui n'existent pas. Mais simplement nous adapter au monde qui bouge et les fonctionnaires le comprennent les premiers : pour nos usagers, dans nos rapports avec nos partenaires et aussi parce que nos clients doivent être meilleurs. Lorsque nous confions des marchés à des entreprises au nom de la ville de Roncq, nous devons exiger qu'ils soient performants parce que c'est l'argent de nos contribuables.

Il y a donc les économies environnementales mais aussi la nécessité de mettre plus d'insertion dans nos clauses de marchés publics. Comment faire pour améliorer tout cela ?

Vous avez raison, les uns et les autres. Il y a du bon dans tout ce que vous dites sauf certaines analyses que je ne peux pas partager. Je les partage à 75 % sauf, naturellement, les analyses peu fondées comme celle de M. PLOUVIER.

Je dis simplement que, quand on regarde bien ces analyses, quand on les comprend bien, elles doivent se faire avec tout le monde ; vous avez raison. Tout le monde doit regarder dans son domaine.

En fait, la première économie environnementale énergétique, comme je le fais souvent : c'est d'éteindre les lumières sur les postes de travail. Beaucoup peuvent en témoigner, je passe toujours dans les bureaux en fermant les lumières – les gens râlent mais cela ne fait rien c'est la première petite économie.

Ainsi donc ce conseiller en performance aura le souci de nous éclairer : par son regard extérieur, par son expertise, par sa connaissance du milieu, par sa connaissance du privé, Madame COPPIN-QUIVRON... le privé ce n'est pas le diable et le public peut aussi apporter de la vertu que nous allons performer.

M. BUCQUOYE n'est pas chef de service. Il a son rôle d' élu et j'ai tenu, en débutant ce mandat, à ce que les élus ne se prennent pas pour des chefs de service – il n'y a rien de pire !

On ne leur demande pas d'être des chefs de service ; on leur demande d'être des élus : écouter ce qui se passe sur le terrain, dans la population, faire remonter l'information, inventer, créer, innover, regarder ce qui se passe ailleurs, comprendre, faire bouger les lignes de front. C'est tout ce que je leur demande mais surtout pas d'être chefs de service. N'apportons pas de confusion.

Lorsque tout cela est bien compris, M. BUCQUOYE, armé de son « bras » technique, armé également de l'expertise de nos chefs de service, pourra faire des propositions en toute transparence, en toute lucidité, en connaissance de cause parce qu'il aura une expertise profonde. Voilà ce que je demande, chacun à sa place.

Monsieur BUCQUOYE, vous vouliez prendre la parole. Nous vous écoutons.

M. BUCQUOYE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en effet répondre à la première partie de l'intervention de Mme COPPIN-QUIVRON qui nous fait quand même un procès d'intention. Au cours de la Commission, j'ai déjà répondu à ses inquiétudes. Loin de nous, l'idée de remettre en place les conceptions du Taylorisme et du Fordisme.

Je pense qu'il faut absolument avoir à l'esprit que les personnels ont –eux aussi– le souhait d'être plus performants, de pouvoir travailler dans des conditions meilleures et plus efficaces. Je le répète, loin de nous l'idée de vouloir, sur le dos des personnels, travailler d'une façon beaucoup plus efficace. Il me semblait vous l'avoir déjà dit ; je le confirme ce jour. Il n'y a donc pas de procès d'intention à nous faire aujourd'hui.

Vous pourrez le constater au long cours, tout au long de ce mandat. Une fois de plus, je tiens à insister fortement sur les intentions que nous avons et aussi sur l'attente du personnel de pouvoir travailler dans ce sens-là.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BUCQUOYE.

Madame COPPIN-QUIVRON, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Ce n'est pas du tout un procès d'intention mais simplement une mise en garde. Quand on travaille dans le privé, on connaît très bien ce système.

S'il n'y a pas d'économie d'échelle, je n'en serai que ravie. C'est vraiment ce que je souhaite : une véritable amélioration des conditions de travail pour tous les salariés municipaux.

M. LE MAIRE –

Je vous ai dit que rien ne nous sépare. Vous allez bientôt être à mes côtés, vous rendez-vous compte...

Monsieur PLOUVIER, vous voulez encore parler. Je vous en prie.

M. PLOUVIER –

Vous le savez très bien, Monsieur le Maire, et il ne faut pas se voiler la face : quand on fait des analyses de postes de travail sur des processus et méthodes administratives, ou encore sur des postes de travail industriels (j'ai pratiqué ce métier il y a de nombreuses années et je l'ai quitté pour diverses raisons), cela conduit toujours à des suppressions de personnels.

Même si vous me dites que ce n'est pas vrai, que ce n'est pas votre intention, je ne vous fais pas de procès d'intention mais je vous pose la question : quel est l'intérêt de faire faire des analyses par un conseiller en performance de tel ou tel poste de travail ou d'une organisation administrative comme celle d'une ville, en dépensant 25.000 €/an pendant 6 ans, pour dire finalement que tout va bien et qu'il n'y a pas grand chose à changer ?

C'est absolument incohérent !

Même si vous faites une dénégation sans doute assez forte suite à ma question, cela va mener à des suppressions de personnels. D'expérience je le sais. Chaque fois que je faisais une étude de poste de travail, il fallait apporter des processus de simplification du travail pour enlever la pénibilité du travail et en augmenter les cadences : c'était notre mission et j'ai fait ce genre de travail. Ne me dites pas que la Ville va payer un ingénieur pour simplement regarder, cela ne sert à rien.

Je le répète. S'il s'agit de faire une analyse précise de toute l'organisation administrative municipale, je pense que 6 ans, c'est bien trop long.

Je peux peut-être aller un peu dans votre sens, non pas pour vous être agréable mais pour rester logique quand même avec ce que je viens de vous dire. On pourrait accepter cette mission si elle devait durer au maximum 6 mois. Dans ce laps de temps, un ingénieur est capable de faire une analyse, de déterminer certains points, établir son rapport disant qu'il faut améliorer tel et tel points, en amont pour être plus performant en aval. Mais je le répète avec force : nous avons actuellement tous les personnels très compétents, très efficaces pour faire eux-mêmes l'auto-analyse de leur poste de travail et d'apporter, par des cercles de qualité (d'ailleurs avec les directeurs des Ressources humaines et je crois que M. BOSSUT l'a été) justement des processus qui permettent, au sein d'une entreprise administrative ou industrielle, de déterminer eux-mêmes les améliorations à apporter à leur poste de travail.

Je réaffirme avec force : pour ce qui nous concerne, nous ne voulons pas de ce conseiller en performance.

M. LE MAIRE –

Vous l'aurez compris. Ce n'est pas vous que je choisirai comme conseiller en performance, Monsieur PLOUVIER, parce que si vous supprimez le personnel, naturellement vous ne répondrez pas à la mission.

Je le répète également : c'est la collectivité qui paie, qui établit la feuille de route et l'intéressé aura à y répondre. Sans la notion de performance, il ira raccrocher son veston au vestiaire.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »

Merci et je passe la parole à Monsieur BOSSUT pour un certain nombre d'exercices comptables et, en premier lieu, le compte administratif.

1.02 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) Constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) Prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole et vous allez sans doute me faire une demande ?

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

En effet, s'agissant du Compte administratif du Maire, je vais vous demander de bien vouloir quitter la séance et nous vous rappellerons quand le vote aura eu lieu, pour vous en informer.

M. LE MAIRE –

Puisque vous m'y invitez, Monsieur BOSSUT, je répons favorablement et je laisse mon poste, temporairement... comme pour le conseiller en performance, c'est temporaire, à M. DESMET.

Sortie de Monsieur le Maire.

M. DESMET –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Nous allons donc examiner le compte administratif, le compte de gestion et, au retour de Monsieur le Maire, nous déciderons l'affectation de l'excédent du résultat.

Le compte administratif et le compte de gestion sont deux comptes identiques, l'un est tenu par le maire, l'autre est tenu par le comptable du Trésor, donc le Trésorier principal d'Halluin.

Ce soir, je ne vous présenterai que le compte administratif 2007 puisque, comme je viens de l'indiquer, le compte de gestion est identique ; nous aurons toutefois à procéder à deux votes distincts.

Bon nombre d'entre nous n'ont pas participé à l'exécution du budget 2007. Ainsi la vie de ce budget et les décisions qui ont été prises, les dépenses et recettes réalisées, pour certains d'entre nous, nous ne les avons pas vécues. Néanmoins, à chaque renouvellement de conseil municipal, c'est le cas. Ce soir, nous n'innovons pas. Conseillers anciens ou nouveaux, nous avons à examiner le compte administratif et il sera demandé à l'ensemble du conseil municipal de participer au vote.

Lors du débat d'orientation budgétaire puis du vote du budget primitif, un certain nombre de principes a été adopté, qui a été clairement défini au niveau des choix dans l'élaboration du budget :

- la maîtrise volontariste des dépenses de gestion en vue de constituer une épargne significative ;
- la poursuite soutenue des efforts d'investissement.

L'exécution budgétaire 2007, à l'analyse que nous avons pu en faire, fait apparaître une bonne gestion avec la réalisation des objectifs qui ont été définis.

Je vais en rappeler quelques chiffres pour ne pas vous abreuver d'éléments inutiles. Nous n'allons pas rentrer dans le détail du compte administratif, notamment au niveau des articles, ni des chapitres, bien que je vous donne quelques informations au niveau de chaque chapitre.

Pour cette présentation du compte administratif, nous parlerons dépenses et recettes réelles parce qu'il s'agit des éléments les plus significatifs :

⇒ **Dépenses de fonctionnement**

Les crédits ouverts s'élevaient à 13.275.658 €, les crédits utilisés à 12.497.514 € soit un taux de réalisation de 94 %.

Cela veut dire quoi ?

Que pour 100 € inscrits au budget, la dépense a été de 94 €.

⇒ **Recettes de fonctionnement**

Les crédits ouverts ont été de 15.186.182 € pour un montant réel de 15.739.714 €.

De la même façon, pour 100 € de recettes inscrites au budget, nous avons encaissé 103,60 €.

La différence entre ces deux chiffres représente l'excédent de fonctionnement dont je commenterai l'affectation tout à l'heure.

⇒ **Section d'investissement**

Cette section présente un taux de réalisation très honorable : pour un montant inscrit de 6.448.152 €, la réalisation a été de 4.041.417 € soit 62,7 %.

Pourquoi ai-je parlé d'un taux honorable ?

Il faut savoir que régulièrement, quand on inscrit des dépenses d'investissement au budget, on souhaite bien sûr les réaliser mais on se trouve confronté, chaque année, à des appels d'offres infructueux, des entreprises en faillite, des retards dans les chantiers ou autres problèmes.

Au 31 décembre dernier, 4 M€ ont été payés mais cela ne signifie pas que des dépenses n'ont pas été engagées à cette échéance, toutefois les mandatement n'ont pas été concrétisés dans la mesure où les travaux n'étaient pas terminés ; peut-être a-t-on travaillé par acomptes ?

Avec 62 % de réalisation, nous pouvons dire bravo à l'équipe municipale précédente pour ce taux très honorable et satisfaisant qui va permettre de poursuivre l'action menée depuis le début de ce mandat et qui a pu s'asseoir sur les fondements mis en place au cours du dernier mandat.

L'excédent global de gestion qui constitue l'excédent de fonctionnement : différence entre les recettes et dépenses du compte administratif, s'élève à 2,180 M € et nous allons en débattre, au cours de la prochaine délibération. Il vous sera proposé de l'affecter en partie au financement de la section d'investissement, pour couvrir le besoin en investissement, et le solde (983.000 €) en section d'investissement également pour augmenter la capacité d'autofinancement.

Si l'on repart sur le budget primitif 2008, que vous avez voté le 15 avril, nous avons inscrit 2 M€ d'épargne de gestion, donc 2 M€ d'autofinancement + 2 M€ sur l'exercice 2007 soit un autofinancement total de 4 M€ pour financer nos investissements.

C'est une belle performance, une bonne réalisation et, avant de poursuivre la présentation de ce compte administratif, je voudrais saluer l'équipe municipale précédente représentée par son Maire, saluer l'Adjoint aux finances précédent, Jean-François TAILLEZ, et saluer également les services, notamment M. DUBOIS et M. SCHOCKAERT, pour avoir su mener ces différents dossiers et amener, financièrement, la Commune sur de bonnes bases pour pouvoir programmer le plan pluriannuel d'investissement, que nous allons mettre en œuvre à partir de 2009, qui vous sera présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour les cinq prochaines années.

On peut donc se féliciter de cette base de travail intéressante, qui nous met à l'aise pour nos futurs projets.

Je vais vous donner quelques points d'analyse, notamment au niveau des **dépenses réelles de fonctionnement** : elles ont diminué de 2,3 % par rapport au compte administratif 2006 sachant que les charges à caractère général ont augmenté de 4,8 % alors que les charges de personnel ont diminué de 3,2 %.

Je voudrais en profiter pour corriger une erreur de M. PLOUVIER dans ses propos concernant les dépenses de personnel : la masse salariale de Roncq (information de la Direction des finances) représente 49,3 % des dépenses de fonctionnement, la moyenne des communes de 10.000 habitants considérées dans le cadre de la TPU, donc des communes de notre strate qui ont les mêmes recettes sont à 51,5 %. Je voulais apporter cette précision pour ne pas laisser planer le doute dans les esprits, notamment des conseillers municipaux mais également du public.

Au niveau des Atténuations de produits, c'est mineur : 33.337 € ; je ne vais pas m'étendre sur le sujet.

Les **recettes de fonctionnement** sont également en légère diminution par rapport à 2006 (-0,9 %) et s'élèvent à 15,888 M€ dont les principales sont :

- les contributions des contribuables roncuquois à la taxe d'habitation et aux taxes foncières ;
- les diverses dotations de l'Etat : DGF, DSU, Dotation nationale de compensation et compensation au titre de la TPU par la Communauté urbaine ;
- diverses impôts dus par les contribuables : taxe sur électricité, taxe sur les droits de mutation ainsi que tous les encaissements de recettes (restauration, piscine, centres de loisirs et autres services).

Concernant les **dépenses d'investissement**, celles-ci sont en légère régression par rapport à 2006, due principalement à des retards constatés lors des diverses consultations et divers chantiers ; ces retards entraînent le report des engagements pour 1,913 M€ que l'on va demander de couvrir par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Dans le commentaire, vous avez pu trouver les principales réalisations et autorisations de programme. Je vais reprendre l'essentiel, notamment :

- la requalification du complexe sportif Joël-Bats pour 1,151 M€,
- l'aménagement du Centre-Bourg,
- l'aménagement du Centre technique municipal,
- le début de la restauration de l'église Saint-Roch.

Quant au **financement de l'investissement**, la réglementation impose d'assurer strictement le financement des dépenses d'investissement et, compte tenu du solde d'exécution négatif, le total à financer s'élève à 7.808.464 €.

Les recettes prévues en 2007 ont été réalisées à hauteur de 4.805.009 € et le total, compte tenu des restes à réaliser, s'établit à 6.604.122 €.

Il subsiste donc, à la clôture des opérations 2007, un besoin de financement de 1.204.342 €.

Conformément à la réglementation, ce besoin doit être couvert par une affectation de l'excédent constaté en section de fonctionnement, soit une partie des 2,188 M€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Les recettes réelles ont été réalisées pour 3,722 M€ et les reports s'élèvent à 1,799 M€.

Les recettes d'équipement, élément mineur, sont de 617.095 M€ dont 500.000 € d'emprunt et 1,654 M€ reportés en 2008 dont 1,2 M€ d'emprunt, comme évoqué lors du vote du budget primitif 2008.

Les recettes financières ont été réalisées pour un montant de 3,105 M€ dont notamment l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2006 qui s'élevait, par délibération du 10 avril 2007, à 2.600.508 €.

Enfin, concernant **nos marges de manœuvre**, il faut savoir que l'autofinancement n'est qu'une partie de l'épargne constituée en 2007. La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement est en effet de 3,242 M€ : c'est l'épargne brute qui correspond à 20,6 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Pour votre information, la moyenne des communes de notre strate en matière d'épargne brute se situe entre 8 à 10 % ; nous sommes donc dans une commune qui fait preuve d'une maîtrise volontaire et volontariste de ses dépenses, ce qui lui permet de dégager une épargne d'un montant conséquent.

Si l'on tient compte du remboursement annuel de la dette en capital, la marge d'autofinancement courant de la Commune est de 20,1 % (ratio calculé par le Ministère de l'Intérieur) alors qu'elle s'établit à 7,5 % pour les communes de 10.000 à 20.000 habitants de la métropole en groupement fiscalisé. Nous disposons donc d'un taux 3 fois plus élevé et, comme l'indiquait tout à l'heure Monsieur le Maire, nous devons poursuivre dans cet axe de progrès, justement pour conforter notre position en matière d'autofinancement de nos investissements et nous permettre d'aborder sereinement la suite du mandat.

L'encours de la dette au 31 décembre ne représente que 32 jours de recettes réelles sur une année contre 260 jours dans les communes de la même taille. C'est important à souligner.

La Commune dispose donc de marges de manœuvre très appréciables.

Le compte de gestion, je le rappelle, c'est le compte du Comptable du Trésor ; les montants sont identiques mais nous devons voter ces deux documents séparément ; je ne vais pas en faire une présentation puisque je viens de vous présenter le compte administratif.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je tiens à féliciter vos services pour l'excellent travail réalisé ainsi que mes collègues du précédent mandat pour cette bonne gestion qui, comme vous l'avez souligné, nous permet de disposer de bases solides pour commencer ce nouveau mandat.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Le compte administratif tout comme le compte de gestion est, vous l'avez dit, une photo de l'année 2007. Contrairement à une entreprise, ils sont beaucoup moins importants que le budget mais, s'ils ne sont qu'un constat, il nous faut tout de même nous pencher un peu sur leur cas, notamment en les comparant avec le budget primitif 2008, que nous avons voté lors du dernier conseil.

Ces comptes nous apprennent que le budget a été sous-estimé dans certains articles.

Le compte Carburant, par exemple, n'augmente que de 5,8 % à moins que vous ne développiez le parc de véhicules propres, mais je ne les ai pas vus dans le budget primitif.

Le compte Alimentation augmente de 9 % ; c'est déjà mieux d'un point de vue estimatif, mais beaucoup d'aliments de base ont progressé de plus de 30 %.

D'autres dépenses ont dépassé allègrement leur budget même si l'ensemble du chapitre dont elles dépendent reste en dessous du mandat émis. C'est, par exemple, le cas des publications ou des diverses publications : plus de 10.000 € globalement, alors qu'il n'y a eu qu'3 tirages « EnVie de Roncq » en 2005 et 2006 ; ce dernier a cependant doublé sa parution en 2007.

Concernant la présentation croisée par fonction, en comparant les comptes 2005 et 2006, on peut remarquer que le chapitre Sécurité augmente de 117 % alors qu'à notre sens la sécurité relève du rôle de l'Etat et de notre nouveau commissariat de police.

Nous apprécions l'augmentation du chapitre Enseignement / formation : + 4 % avec un accent sur le compte Rémunérations + 100.000 €.

L'effort fait sur le Social (+ 16 %) dont la subvention CCAS de 20.000 € par rapport à 2006. Dommage que l'effort ne continue pas sur l'année 2008. Mais la fonction Famille baisse de 7 % dont 60.000 € sur la subvention de fonctionnement de l'association. L'augmentation de 2008 (50.000 €) n'était donc qu'un leurre.

Enfin, nous constatons que, grâce à un léger endettement sur 2007, le fonds de roulement de la Commune, autrement dit « le bas de laine » reste quasi stable. Nous ne manquerons pas de vérifier pour les années à venir si c'est toujours le cas.

Mais ces comptes ne sont qu'un constat et permettent de montrer la régularité de la comptabilité apparente. C'est pourquoi notre groupe, sur un principe purement comptable, votera le compte administratif, le compte de gestion et la situation des résultats.

J'en ai terminé ; merci.

M. DESMET –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur DESMET.

Je n'ai pas grand chose à dire sur le sujet dans la mesure où un compte de gestion et un compte administration sont des opérations de pure technique comptable. Pour notre groupe « Action ronquoise citoyenne » il nous semble tout de même illogique, même s'il ne s'agit que de pure technique comptable, de voter une délibération qui est la résultante d'un budget auquel nous n'avons pas été associés –budget 2007–

Nous ne porterons pas de jugement sur les mouvements, masses monétaires et autres éléments. Nous nous abstiendrons donc sur le compte administratif et le compte de gestion.

M. DESMET –

Merci, Monsieur PLOUVIER.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Monsieur ZAJDA, je voudrais simplement vous expliquer que le compte administratif, c'est une photographie au 31 décembre et on examine les comptes à cette date sans extrapoler sur le vote du budget 2008.

Vous pourrez analyser le compte administratif 2008 par rapport au budget 2008 en 2009 et alors faire des comparaisons pour dire, par exemple, que nous avons abondé plus ou moins tel chapitre ou tel article et que ce n'est pas en concordance avec le budget. Dans le cas présent,

ce n'est pas l'objet et votre intervention, notamment au niveau du budget 2008, est hors sujet : il n'y a pas lieu de comparer le compte administratif 2007 au budget 2008.

Par ailleurs, si le compte Sécurité a augmenté, la raison en est notamment la création de postes ASVP.

Vous dites que la sécurité relève de l'Etat ; des missions sont néanmoins dévolues directement à la commune. C'est un choix politique qui a été fait. Nous avons mis des moyens en place et je ne vais pas extrapoler, ni lancer un débat complémentaire sur ce point ; ce n'est pas le sujet de ce soir.

M. DESMET –

A propos du compte Sécurité, je tiens à ajouter que ces ASVP rendent de très grands services ; la population est très reconnaissante de ce service, que ce soit au niveau des écoles ou des parcs. Il s'agit d'un complément par rapport à la sécurité nationale et la collaboration entre police nationale et ASVP fonctionne très bien.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Il s'agit certainement d'un service utile mais, comme nous l'avons précisé, la sécurité relève vraiment du rôle de l'Etat et c'est donc à l'Etat d'assurer toutes ces sécurités.

Si vous le permettez, pour répondre à Monsieur BOSSUT, je comprends tout à fait qu'on ne doive pas comparer un budget primitif à un compte administratif. Cependant, vous vous aidez du compte administratif pour établir le budget.

M. DESMET –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Bien évidemment, nous nous appuyons sur le compte administratif pour élaborer le budget mais le débat de ce soir n'a pas pour objet l'examen du budget, l'analyse et la discussion sur le budget 2008. Je répète que nous pourrons comparer le budget 2008 au compte administratif 2008 quand nous le voterons au cours du printemps 2009. Vous aurez alors tout loisir de faire vos remarques.

Malheureusement, pour un certain nombre d'entre nous, nous n'avons pas participé à l'élaboration du budget 2007, il est vrai que nous n'avons pas tous les éléments en main pour pouvoir apprécier certaines opérations. Pour autant, c'est un examen des comptes, une approbation comptable et je ne crois pas qu'il faille aller au-delà d'une approbation, abstention ou refus.

M. ZAJDA –

Je précise que nous ne refusons pas ce compte administratif ; nous l'approuvons.

M. DESMET –

Y a-t-il d'autres commentaires ou demandes d'intervention ? (Aucune)

Je porte aux voix. Qui est pour le compte administratif 2007 ?

Pour « Ensemble pour Roncq » - « Roncq avec vous »

Abstention « Action ronquoise citoyenne »

Je vous propose de voter maintenant le compte de gestion. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » - « Roncq avec vous »

Abstention « Action ronquoise citoyenne »

Nous pouvons demander à Monsieur le Maire de nous rejoindre.

Retour de Monsieur le Maire.

M. DESMET –

Monsieur le Maire, le compte administratif 2007 a été voté à la majorité (32 voix et 1 abstention). Félicitations, Monsieur le Maire, pour cette gestion ; merci.

Applaudissements.

M. LE MAIRE –

Je salue M. BOSSUT, M. SCHOCKAERT sous l'autorité de M. DUBOIS, Directeur général des services, pour la parfaite exécution de ce budget et, surtout, sa préparation. Merci à tous ; merci de nous aider à concrétiser finalement les politiques au profit des Ronquois.

1.03 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré),

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*
- 2) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;*
- 3) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :*
 - *Total des soldes en début de gestion : 504 748,50 €*
 - *Total des opérations constatées en cour de gestion : 81 243,50 €*
 - *Total des soldes à la clôture de la gestion : 423 505,00 €*
- 4) *Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Nous passons au compte de gestion ; M. DESMET me signale que vous l'avez également voté. Vous êtes rapides ce soir... sans doute avez-vous envie de retourner à la Fête des voisins !

Nous passons donc à la question suivante.

(Les résultats du vote figurent page 28)

1.04 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2007

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2007. Cet arrêté permet de dégager :

- *Le résultat proprement dit (en section de fonctionnement):* *2 188 257,70 €*
- *Le solde d'exécution de la section d'investissement :* *- 1 089 703,48 €*
- *Des restes à réaliser en dépenses d'investissement :* *1 913 751,24 €*
- *Des restes à réaliser en recettes d'investissement :* *1 799 112,08 €*

Le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser fait ressortir, pour la section, un besoin de financement de : *1 204 342,64 €*

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- *soit au financement de la section d'investissement ;*
- *soit au financement de la section de fonctionnement.*

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- *à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),*
- *pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).*

M. le Maire propose d'affecter en totalité en réserves, au compte 1068, l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2007, soit 2 188 257,70 €.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Si vous n'avez pas déjà affecté l'excédent (*rires*), nous allons le faire et nous écoutons Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Dans les commentaires du compte administratif, j'ai indiqué que l'excédent à affecter s'élevait à 2.180.257 € pour un besoin de couverture de financement de la section d'investissement de 1,204 M€. Et cet excédent a déjà été affecté lors du vote du budget primitif, mais si nous ne l'avions pas fait, nous avons le choix entre :

- ↳ Affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour augmenter éventuellement nos dépenses de fonctionnement
- ↳ Affecter la totalité de l'excédent (983.915 €) en section d'investissement, ce que nous avons fait par anticipation lors du vote du budget primitif parce que nous pouvions le faire.

Nous avons donc affecté la totalité de cet excédent de fonctionnement en section d'investissement et, ce faisant, nous avons donc autofinancé la section d'investissement par

l'excédent 2007 et autofinancement dégagé de 2,188 M€ + l'épargne de gestion, que nous avons également affectée en section d'investissement, d'un montant de 2 M€.

Soit 4 M€ en autofinancement sur le budget 2008 ce qui nous permet (je le redis parce que c'est exceptionnel) de partir sur de bonnes bases pour financer nos projets d'investissement futurs.

4 M€ d'autofinancement pour la ville de Roncq, bravo !

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » - « Roncq avec vous »

Abstention « Action ronquoise citoyenne »

1.05 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES EN 2007

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) - 2^{ème} alinéa -, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2007 :

ACQUISITIONS				
Désignation du bien	Vendeur	Montant	Date de l'acte	Objectif
AL 137 (4ca) AL 138 (5 ca) AL139 (6 ca) AL 140 (8 ca) AL 141 (9 ca) 32 m2	Consorts ARTOIS VERHAS LECLERCQ MOREAU CASTELAIN	cession gratuite Frais à la charge de la commune	20/03/2007	Permettre l'élargissement de l'assiette du parking à aménager rue Jeanne d'Arc

Ce bilan est soumis pour débat au Conseil Municipal.

M. BOSSUT –

Nous avons pour obligation de présenter chaque année le bilan des opérations immobilières (acquisitions et cessions) :

- Une cession gratuite, qui remonte déjà à plusieurs années, dont l'acte notarié a été régularisé en 2007. Il s'agissait de permettre l'élargissement de l'assiette du parking aménagé rue Jeanne d'Arc.

Les frais sont à la charge de la commune et l'acte date du 20 mars 2007 pour une surface totale de 32 m².

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Une simple question : en Conseil municipal, on a parlé d'échange de terrains rue des Frères-Bonduel. Cette opération est-elle intervenue en 2007 ou en 2008 ?

M. BOSSUT –

En fait, elle n'a pas encore été concrétisée et n'a donc pas été reprise au bilan.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » - « Roncq avec vous »

Abstention « Action ronquoise citoyenne »

1.06 - RAPPORT SUR L'EMPLOI DE LA DSU EN 2007

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), créée par la loi N°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La DSU a été modifiée par l'article 135 (chapitre IV - Soutien aux villes en grande difficulté) de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005. Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes.

La Commune de RONCQ est ainsi éligible depuis de nombreuses années ; au titre de 2007, elle a perçu une somme de 146 387 €.

Le CGCT (art L 2334-19) prévoit l'obligation pour le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

En premier lieu, il faut rappeler la Dotation de Solidarité, comme les autres composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement, est une dotation libre d'emploi et qu'elle s'impute en section de fonctionnement.

Les principales dépenses de la ville en 2007 liées à cet effort de solidarité urbaine sont:

- *en section d'investissement :*
 - *le réaménagement du Centre Bourg pour 294 071,39 € ;*
 - *l'aide au secteur locatif pour 34 648,26 € (subventionnement de la construction de logements sociaux rue des Arts par Notre Logis notamment).*
- *en section de fonctionnement :*
 - *les actions en faveurs des personnes en difficultés pour 36 209,08 € (Mission Locale et PLIE notamment)*
 - *actions en faveurs des crèches et garderies pour 434 167,81€ (subventionnement de l'Association Service des Familles notamment).*

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. BOSSUT –

La dotation de solidarité urbaine –DSU– créée par la loi du 13 mai 1991 a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui supportent des charges élevées et une insuffisance de ressources. La DSU a été modifiée par l'article 135 et la commune de Roncq est ainsi éligible depuis de nombreuses années. Au titre de l'année 2007, elle a perçu un montant de 146.387 €.

Le Conseil municipal doit établir un rapport et indiquer l'utilisation de ces fonds. Les principales dépenses en 2007, pour la commune de Roncq, dans le cadre de l'effort de solidarité urbaine, se sont portées :

- en section d'investissement sur le réaménagement du Centre-Bourg (294.071 €) ;
- une aide au secteur locatif, notamment le subventionnement de la construction de logements sociaux rue des Arts par Notre Logis (34.648 €) ;
- des actions en faveur des personnes en difficultés dont le financement de la Mission locale et du Plan local d'insertion pour l'emploi (36.209 €) ;
- des actions en faveur des crèches et garderies par le subventionnement à l'association Service des familles (434.167 €).

Je précise que ces montants sont largement supérieurs à ce qui nous est versé dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, via cette dotation de solidarité urbaine : 146.387 €, comme vous avez pu le constater.

Ce rapport doit être établi tous les ans mais l'Etat ne finance pas à hauteur des dépenses que nous avons assumées ; il n'intervient donc que pour une part minime.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur TELLIER puis Monsieur ZAJDA.

M. TELLIER –

Monsieur le Maire, des interrogations concernant la ventilation de cette dotation.

1^{er} point – Sur la question du rapport, est-ce à dire que ce que vous venez d'énoncer, Monsieur BOSSUT, c'est le rapport en tant que tel ou y aura-t-il un rapport plus construit, plus étayé sur les dépenses ?

2^{ème} point – Par rapport précisément aux ventilations dont vous nous avez fait part, est évoquée la question du réaménagement du Centre-Ville. Or, l'intitulé exact de cette dotation est : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Je ne referai pas ici l'historique de la création de cette dotation qui s'inscrit dans un paysage administratif bien précis, au début des années 1990 avec, effectivement, cette notion de cohésion sociale. Or j'avoue ne pas très bien voir, dans le réaménagement du Centre-Ville, cette notion de cohésion sociale.

Je vous disais donc que nous sommes perplexes quant à l'utilisation de cette dotation et nous vous faisons la proposition suivante : pour les prochaines utilisations, réfléchir plutôt en termes d'aménagement de quartier.

Soyons précis, je pense en particulier ici au quartier des Chats-Huants. Pourquoi ?

Parce qu'il n'aura échappé à personne que ce quartier connaît des difficultés d'ordre social et notamment de manquement à la sécurité publique.

De ce point de vue, il nous semble qu'une partie de cette dotation pourrait être précisément utilisée dans des actions de prévention... prévention de la délinquance, là aussi soyons précis, et non pas dans des opérations qui ressemblent quand même plutôt à de l'embellissement.

Nous pensons qu'il s'agit là d'un rééquilibrage salutaire pour notre Commune et nous ne voterons pas cette délibération pour les motifs que je viens d'évoquer. Je vous remercie.

M. ZAJDA –

Je vais accentuer les propos que vient de tenir Monsieur TELLIER. Si nous prenons l'explication de la DSU sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et comme M. TELLIER l'a bien précisé : c'est une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. « Celle-ci vise à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines dont les ressources sont insuffisantes au regard de leurs charges. Elle bénéficie particulièrement aux grandes villes qui comptent des zones urbaines sensibles, dites ZUS, sur leur territoire. »

Or nous ne manquons pas de ressources, vous nous l'avez bien signalé lors des derniers Conseils municipaux. Par ailleurs, nous n'avons pas non plus de zone urbaine sensible.

Il est dommage que cette dotation ne soit pas plus axée sur le social, comme nous l'avons proposé ; il est dommageable que vous profitiez de cette DSU pour octroyer une enveloppe budgétaire pour les indemnités des élus mandatés, supérieures à ce qu'elles devraient être pour une commune de notre taille, comme nous l'avons votée lors du Conseil municipal du 25 mars 2008.

J'en ai terminé.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai qu'en regardant l'analyse des chiffres : 294.000 € pour le réaménagement du Centre-Bourg et comme M. TELLIER vient de le souligner, on ne voit pas très bien ce que cela a à voir avec la solidarité urbaine. Ce montant de 294.000 €, c'est beaucoup au regard de l'action purement sociale au niveau des logements sociaux qui est d'environ 35.000 €.

Je pense qu'il aurait effectivement à faire une répartition plus équitable, meilleure par rapport à ces deux postes. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette question, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Vous n'avez, Messieurs, ni à voter, ni à vous abstenir puisqu'il s'agit d'un rapport.

Vous avez débattu, c'est très bien.

Je dis simplement qu'il faut quand même faire un effort de compréhension. Il est évident que le Préfet regarde le contenu de nos délibérations et, jusqu'à présent, il a accepté et validé nos propositions. Pourquoi, parce qu'elles sont conformes à l'esprit de la loi.

Pour ce que vous remettez en cause aujourd'hui, Monsieur PLOUVIER, il faut vous faire élire comme Député pour proposer un changement de la loi parce que ce sont les Députés qui écrivent et qui votent la loi au Parlement et, là, nous sommes dans un cadre réglementaire et législatif. Dès lors, nous appliquons.

Si vous voulez faire évoluer le cadre législatif, libre à vous.
Pour ma part, j'applique la loi.

Vous parlez de cohésion sociale. Bien sûr, le Centre-Bourg, c'est purement de la cohésion sociale !... A travers la place, à travers les équipements, à travers l'amélioration environnementale, à travers l'aide aux commerçants, à travers tout cela on a redonné une vie, on a réoxygéné, on a créé du lien.

Si vous pouviez écouter la réponse, Monsieur PLOUVIER, ce serait sympathique.
Je vous ai écouté lors de votre intervention et je pense que l'on entend bien dans la salle...

Lorsqu'on a fait tout cela, on a répondu à certains impératifs.
On a augmenté le volume en logement social en Centre-Bourg.

Le « Coin Mademoiselle » ce sont des petites familles qui y sont implantées.
Le Jardin potager, ce sont des seniors.

Je viens de participer à la Fête des voisins et je les ai rencontrés ; ce sont des logements sociaux et il me semble que le logement social, c'est bien de la cohésion sociale, c'est bien créer du lien, c'est bien répondre à une problématique d'affirmation d'un certain nombre de valeurs dans la société.

Vous parlez d'incivilités.

Oui mais nous avons agi.

Les ASVP, j'ai cru entendre puisque je n'ai pas écouté, je n'avais pas l'oreille collée à la porte mais on m'a tout de même rapporté ce qui s'était à peu près dit.

Monsieur ZAJDA, vous avez remis en cause les ASVP... Attendez ! Nous répondons au problème de l'incivilité lorsque nous créons une brigade d'ASVP !

Il faut prendre tout cela en compte. Lorsqu'on met le commissariat en cœur de ville pour répondre davantage aux attentes des habitants, nous faisons de la cohésion sociale !

C'est tout cela, la cohésion sociale. Mais c'est aussi (je vais le reprendre) améliorer le rapport à l'utilisateur. C'est bien un ensemble et nous ne nous trompons donc pas lorsque nous valorisons ce que nous avons fait dans le cadre de l'amélioration du Centre-Bourg. C'est la réponse que je souhaitais vous apporter.

Quant au cadre législatif, la loi, ce sont les Parlementaires et, pour l'instant, Mesdames, Messieurs, hormis faire du lobbying auprès de nos Parlementaires... au demeurant, pourquoi pas, les uns et les autres mais je ne vois pas très bien comment nous pouvons faire pour sortir de ce cadre. Ceci dit, c'est très ouvert et chacun doit donner sa parole, chacun a des orientations, chacun a des valeurs, chacun a des priorités que l'on met en œuvre quand on est dans une majorité. Pour autant, je suis tout à fait disposé à entendre ce que vous avez à me dire et aux propositions que vous avez à me faire.

Il ne suffit pas de dire qu'aux Chats-Huants, il y a des incivilités mais que fait-on ?

C'est aussi comprendre pourquoi il y a des incivilités, quelles en sont les causes ?

Ce n'est pas forcément y pallier par les réponses que vous m'apportez. Il faut comprendre les choses. Au demeurant, je suis nuancé sur les Chats-Huants ; j'y vis et je peux donc vous dire que je ne vis pas dans un climat d'insécurité, ni Madame NYS, ou encore M. PLOUVIER...

Monsieur PLOUVIER, on va au moins être d'accord ce soir sur cette affaire.

(Rires)

Je ne plaisante pas avec ce dossier.

M. PLOUVIER –

Moi non plus, Monsieur le Maire. Vous m'interpellez, je vous réponds aimablement qu'il est vrai que je ne sens pas une incivilité très importante aux Chats-Huants. On est d'accord sur ce point.

M. LE MAIRE –

Peu importe mais il est bon que l'on soit vigilant par rapport à ce point, Monsieur TELLIER. Je vous rejoins complètement.

Par rapport au Centre-Bourg, votre version est tout à fait valable aussi ; je ne la remets pas en cause, loin s'en faut.

Monsieur TELLIER, je vous donne la parole.

M. TELLIER –

J'avoue que je suis quelque peu perplexe. Pour autant, on ne va pas engager ce soir un débat sur ce qu'est réellement la cohésion sociale. Quand je vais chercher mon pain le matin dans le Centre-Ville, il est vrai que je n'ai pas l'impression de développer de la cohésion sociale.

Il y a effectivement des choses très concrètes qu'il conviendrait...

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, tout comme moi ce matin, vous développeriez de la cohésion sociale en parlant à des personnes ; j'ai fait du lien social. C'est bien cela : la proximité, le commerce de proximité que l'on soutient !

Vous avez bien fait d'aller chercher votre pain en Centre-Ville plutôt que dans d'autres types de commerce...

M. TELLIER –

J'y vais à pied...c'est du développement durable !

M. LE MAIRE –

En plus, environnemental ! Vous êtes génial.

M. TELLIER –

En doutez-vous ?

(Rires)

M. LE MAIRE –

Pas du tout mais vous renforcez cette cohésion que j'avais en moi par rapport à vous ; c'est formidable. Merci.

M. TELLIER –

Je vous remercie pour cette manifestation. Plus sérieusement, il faudra que l'on y réfléchisse quand même. Je reste en effet convaincu que, certes, « il fallait faire » ; on a dit, durant la campagne électorale, qu'il fallait réaménager ce cœur de ville. Vous l'avez fait et, pour un certain nombre de points, cela a été bien fait voire très bien fait. Maintenant, je pense réellement nécessaire de s'attacher aussi à la vie des quartiers.

Un seul exemple (vous en demandiez) : il y a quelque temps, un aménagement de loisirs avait été mis en place aux Chats-Huants et il a disparu. Je sais bien qu'il y a un contexte mais je pense que cela fait partie des réflexions que nous pourrions avoir parce que la cohésion sociale, au départ, c'est aussi de la prévention. De ce point de vue, il faut que l'on imagine la ville de demain. Si vous le permettez, je corrige votre propos sur un point : nous ne remettons pas en cause le rôle des ASVP. J'ai trois enfants qui traversent tous les jours et je reconnais le travail qu'ils font et qu'il n'est pas toujours facile. Nous nous interrogeons simplement sur l'augmentation de 117 % ; je ferme la parenthèse.

Le rôle des ASVP doit être un rôle qui arrive malheureusement (on peut le dire ainsi). C'est-à-dire qu'il faut préparer les choses bien en amont et cette dotation pourrait nous donner, collectivement, l'occasion de réfléchir à des actions de prévention sociale.

M. LE MAIRE –

On est d'accord, c'est formidable ! J'adhère à vos propos.

J'aimerais être d'accord avec Monsieur PLOUVIER, qui souhaite intervenir, me semble-t-il.

M. PLOUVIER –

Je serais peut-être d'accord, Monsieur le Maire, je vais voir. Mais quelque chose me fait dire que vous ne serez peut-être pas tout à fait d'accord avec le point de vue que je vais exposer.

Depuis tout à l'heure, on parle de social. Il est vrai que le terme de « logement social » est un peu galvaudé. Quand on parle de logement social, cela prend aussitôt une connotation péjorative. Je pense qu'il faudrait plutôt parler de logement accessible au plus grand nombre.

Quand vous dites avoir fait du logement social dans le Centre-Ville... Oui, mais c'est du logement social qui relève des PLS et vous savez bien sûr qu'il existe plusieurs types de logement social. Je m'aperçois que l'on manque cruellement de Prêts locatifs aidés à l'intégration – PLAI. Je constate quand même, Monsieur le Maire, que Roncq ne se lance pas dans des PLAI qui sont vraiment des logements pour des gens dans la difficulté.

C'est une réflexion qu'il faudra avoir : lorsque qu'on aborde le problème du logement social, ne pas se borner à faire du PLS, entre guillemets du logement social haut de gamme.

Je constate aussi que des villes environnantes, d'après ce que je peux en lire dans la presse régionale, commencent à aborder ce problème de PLAI. Je voulais simplement attirer votre attention sur ce point, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, une réponse : nous sommes dans le cadre d'un PLH – Plan local de l'habitat, et c'est la Communauté urbaine qui fixe le cap avec les élus que nous sommes. Il y a des typologies que nous n'obtenons pas.

Il faut que nous développions les typologies qui répondent aux attentes de notre population et Mme CASTELEIN le sait très bien. Or on ne l'a pas fait pour rien. Vous l'avez vu, tous les logements sont pourvus bien souvent par des Ronquois. Donc, on répond à toutes typologies et on s'élargit également aux communes voisines. N'ayez pas peur, encore une fois n'agitez pas le torchon rouge avec ce que vous ne savez pas.

Rue des Frères-Bonduel avec Notre Logis, on a fait 15 PLS et 15 PLUS.

Rue des Arts : 6 PLUS (le Coin Mademoiselle) et 11 PLUS (Jardin potager).

N'affirmez donc pas des choses qui ne sont pas vraies !

Renseignez-vous ; étayez votre discours de manière à pouvoir discuter sur le même ordre de chose. Par ailleurs, j'insiste sur le fait que pour les PLAI, il ne suffit pas de les demander pour les obtenir.

A nouveau, nous n'allons pas ouvrir un débat sur le logement social ; il interviendra à un autre moment avec M. PETILLON et Mme CASTELEIN.

Revenons à la cohésion sociale pour laquelle on peut naturellement avoir plusieurs angles de vue tout en partageant le même souci et le même souhait : faire que le vivre ensemble soit une réalité. Il l'est à Roncq malgré quelques petits soucis par-ci, par-là mais pas plus que d'autres. Nous en sommes fort heureux mais tout ce qui peut contribuer à une amélioration de cette société sereine, pacifiée est bon à prendre.

Je rejoins M. TELLIER sur ce point : il faut effectivement réfléchir ensemble et je serai toujours preneur de propositions constructives.

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole à nouveau et nous clôturerons la discussion.

M. PLOUVIER –

Dernière information, il est vrai que le PLAI n'est pas très promu dans le département du Nord ; on est bien d'accord, nous ne sommes pas les seuls à ne pas en faire. Ce n'est pas ce que je dis.

Je dis qu'il faut nous efforcer dans les mois et années qui viennent à promouvoir ce genre de logement.

Dans le Nord, sur les 3000 ou 4000 logements construits l'année dernière, il devait avoir une petite soixantaine de PLAI. C'est donc une prise de conscience qui doit être départementale voire régionale, et bien entendu communale.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je suis content de vous avoir entendu dire que vous adhérez à l'idée de M. TELLIER de réaménager des aires de jeux dans le quartier des Chats-Huants...

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur ZAJDA !

M. ZAJDA –

Je l'ai compris comme tel.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, vous profitez de tout pour aller colporter vos souhaits. Vous êtes dans les rayons d'un supermarché avec votre caddie et vous le remplissez !

Posez votre question clairement et je vous répondrai.

M. ZAJDA –

Dans ce cas, quand allez-vous réinstaller les aires de jeux dans les quartiers des Chats-Huants et du Lierre, si vous le voulez en direct ?

M. LE MAIRE –

Aucun problème, Monsieur ZAJDA. Mais cette histoire est très compliquée. Si on pouvait faire en sorte d'installer des aires de jeux partout, ce serait génial. Pour illustrer ce propos, tout à l'heure à la Fête des voisins, on m'a demandé des bancs. Ailleurs, on demande d'installer des aires de jeux et, dans le même temps, de les enlever... je le répète, c'est très compliqué et le problème, c'est la cohésion sociale.

Comment faire pour répondre à des sentiments mêlés, croisés, confus, parfois antagonistes ?

Je peux vous le dire, j'ai très mal vécu cette histoire des Chats-Huants à titre de citoyen, et non de maire. L'ordre a régné dans la réunion mais les collaborateurs qui m'accompagnaient ont été « écoeurés » par le niveau d'agressivité de la population par rapport à cette aire de jeux. Ceci dit, je peux comprendre parce que l'on pourrait mettre en œuvre tous les dispositifs de prévention, quand certains y jouent à 2 ou 3 h du matin, ce n'est pas pour se faire plaisir ; c'est aussi, quelque part, pour embêter le voisin.

Quand on dit qu'il n'y a pas de jeux ou autres, ce n'est pas vrai : il y en a !

Le problème est qu'à un moment donné, il y a des « petits emmerdeurs » (on peut les qualifier ainsi) qui ont envie de perturber l'environnement. Dès lors tous les systèmes de prévention du monde n'y pourront rien.

Je vous signale que je suis à l'origine, avec M. MATON, de l'implantation d'une aire de jeux à cet endroit. Pourquoi ?

Parce que nous avons développé les « squats malins » qui étaient une très bonne idée à une époque pour répondre à ce problème des squats de jeunes. On y a répondu, on a amené tout le monde au Bois-Leurent. J'ai alors fait connaissance de jeunes des Chats-Huants qui me disaient avoir envie de mieux s'organiser, de se prendre en main. J'ai répondu : *ok, on y va ; on commence par des buts de foot.*

Je me souviens qu'aussitôt M. CARIN a acheté le matériel chez Decathlon. Les buts ont été installés, un « chef de projet » a été nommé, qui devait les rentrer le soir pour les remettre en place le lendemain... cela a fonctionné quelques jours puis on n'a plus revu les buts de foot.

Qu'avons-nous fait ?

Cela peut arriver une fois ; nous avons fait une deuxième tentative.

Ces jeunes étaient très sympathiques au demeurant. Le problème ne venait pas des jeunes du quartier mais ceux d'autres quartiers qui venaient semer la perturbation et la pagaille.

On s'est dit qu'on allait plus loin, dans la mesure où cela marchait à peu près bien malgré les petites dégradations. Et nous avons proposé d'installer un city parc ; c'était magnifique, rutilant, cela créait de la cohésion sociale et, en même temps, cela améliorait la visibilité du quartier (c'était très beau esthétiquement). Nos deux impératifs se rejoignaient.

Résultat des courses : on a fait pire que mieux parce qu'on a mis le feu au quartier !

Voyez qu'une bonne intention au départ peut se traduire, dans la réalité, par un cauchemar pour les habitants du quartier. Et je peux les comprendre. Quand tous les jours, on vient vous dire que la situation ne peut pas durer... on a mis en place tous les dispositifs du monde : de très hauts filets pour éviter que les ballons ne tombent dans les jardins, par exemple...

Pour les riverains, la situation était intenable. Quand vous êtes à proximité et que vous avez envie de tranquillité, surtout l'été, que vous avez envie de faire un barbecue sans entendre forcément des cris, des injures, des insultes, sans que l'on vienne uriner sur votre haie... cela crée un climat, non pas d'insécurité mais de non-tranquillité et les gens ont droit à la tranquillité.

On a donc fait le constat que l'expérience n'a pas marché. On pourrait toujours dire qu'on n'a pas été bon, qu'on n'est pas allé jusqu'au bout mais cela n'a pas marché. On a donc repris le city parc pour l'implanter au Bois-Leurent où cela marche très bien.

Je cours assez souvent, je me promène, je regarde. Je suis heureux parce que cela marche tard le soir et qu'un grand nombre d'équipes s'y succèdent et au Bois-Leurent, elles ne gênent personne. Ils font ce qu'ils veulent avec leurs propres règles pour utiliser ce city parc. Mais dans les quartiers, un tel équipement est plus qu'empoisonnant.

Par contre, les mamans ont envie d'une aire de jeux pour les petits enfants... c'est tout le problème.

Au Lierre, on a retiré les jeux parce qu'ils devenaient vétustes et parce qu'on fumait dans les petites maisons. Excusez-moi, mettre des jeux pour promouvoir l'usage de la drogue, vous ne me trouverez pas ! Je ne serai pas avec vous !

Par contre, ce que l'on peut faire intelligemment, c'est essayer de trouver des jeux qui évitent qu'il y ait des caches. Ceci dit, pour ce qui concerne les jeux, je me promène souvent comme vous tous, il y a aussi des parents qui sont à éduquer, les pauvres ; je vois souvent des enfants de 3 ans regarder leurs parents, parfois de corpulence un peu forte, jouer sur les jeux. Je vais alors leur expliquer que les jeux sont destinés à des enfants, qu'ils ont donc une résistance moindre et qu'il faut éviter une utilisation par des adultes.

En fait, on trouve tous les types de comportement et il faut tout concilier. Et à un moment donné, vous ne pouvez pas répondre à tout ; ce n'est pas possible. Il faut aussi que les gens fassent preuve d'un peu d'intelligence et comprennent qu'il faut se situer dans la société. On n'aura donc pas réponse à tout.

Je suis tout à fait d'accord pour réfléchir à la meilleure implantation de jeux et comment faire.

A une époque, Mme CARDON avait posé la question ; au Lierre, ce serait problématique et on les a retirés parce qu'ils devenaient vétustes, donc problématiques et dangereux.

Je suis prêt à réimplanter des jeux qui puissent ne pas permettre une utilisation détournée de leur but premier, sinon cela agace tout le monde et cela ne répond pas à la préoccupation des parents.

Cette question n'est donc pas si simple à régler et notre échange le prouve bien. Nous aurons discuté sans doute beaucoup plus longtemps de jeux que des autres sujets, parce que cette problématique touche au quotidien des gens.

De la même façon, dans les réunions publiques les gens vous parleront davantage des crottes de chiens que d'autres sujets, parce que cela correspond aussi à leur sentiment, à leur mal-être dans la société et il faut y répondre. Voyez que ce n'est pas simple et je peux vous assurer que cette histoire nous a profondément marqués, M. MATHON et moi-même, parce que nous étions vraiment partis d'un bon sentiment, en nous disant qu'outre l'esthétique du matériel, nous allions régler le problème et rendre des jeunes heureux. Finalement, on a vraiment semé la pagaille dans tout le quartier, ce qui n'était vraiment pas le but recherché.

Tout cela n'est pas simple mais on va y arriver.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Il me semble que, depuis deux conseils, je n'ai pas parlé de démocratie participative. J'y reviens donc à propos de la question que vous venez d'évoquer. On entend bien que c'est un souvenir douloureux et que des tensions peuvent se créer dans un quartier.

Pour autant, la solution est-elle de mettre les équipements dans un lieu hors des quartiers ?

Je ne suis pas non plus convaincu que ce soit la bonne mesure.

Je cours aussi et j'ai l'impression que certains n'ont pas besoin forcément d'une petite maison pour fumer certaines substances et, de ce point de vue, le Bois-Leurent est aussi un lieu propice à ce genre de pratique : loin des yeux, loin du cœur.

Je pense qu'il nous faut réfléchir aussi au caractère structurant des équipements collectifs. Si des équipements posent problème, les mettre ailleurs ne me semble pas être la bonne solution, ce qui me ramène à mon propos liminaire et à l'objet de la délibération, à savoir : une partie de cette fameuse dotation dont nous débattons ne peut-elle pas précisément servir à développer cette cohésion sociale, via des opérations de type conseil de quartier ?

Quand on évoque effectivement une question d'équipement pour des jeunes, vous aurez à faire face malheureusement, presque naturellement, à une levée de boucliers de la part de certains habitants.

Peut-être faut-il travailler sur le long terme ? Et je reviens à cette notion de prévention.

Et travailler avec les habitants, pour essayer de trouver une solution qui agréée au plus grand nombre. Il suffit de lire les rapports des conseils de quartier, il n'y a jamais unanimité et j'ai envie de dire –heureusement– ; l'unanimité ne serait pas non plus forcément une bonne chose. Il faut peut-être travailler sur le long terme pour associer réellement les habitants des quartiers aux équipements dont ils peuvent profiter.

M. LE MAIRE –

Je vais vous répondre : je fais tout cela, Monsieur TELLIER !

Excusez-moi mais nous n'avons pas été réélus pour rien. Sans retourner le couteau dans la plaie, quelque part nous répondons quand même aux demandes des gens. Je n'aime pas le terme « démocratie participative » mais j'en ai fait.

Pour revenir à cette histoire d'aire de jeux, j'ai invité tout le monde et j'ai fait voter. Les participants ont décidé de faire. Je leur ai dit : *vous le voulez, on fait. Ce n'est pas moi qui vis*

dans votre quartier, décidez ! On enlève et on met au Bois-Leurent. Ce sont bien les habitants qui me l'ont demandé.

A propos du square Sélinkegny, venez donc avec moi sur le terrain et en réunion publique, vous verrez et comprendrez. On a tout fait ; c'est insoluble !

Cela s'en va et cela revient. C'est fait de tous petits riens... Telle est la vérité, je peux vous l'affirmer, c'est fait de tous petits riens qui perturbent l'équilibre de tout un quartier. J'ai organisé une fois une réunion publique sur le square Sélinkegny parce que des enfants y jouaient (pour résumer très simplement) et j'ai eu 150 personnes.

Demain, si j'invite M. BOSSUT à rendre compte du budget, j'aurai 6 personnes.

Dans ce cas, j'ai aussi fait voter. Je suis même allé plus loin, car il y avait deux camps et c'était à en venir aux mains –je vous l'assure– ; c'était épique et Mme MARIAGE y était également. Dans ce type de réunion, nous avons un rôle de médiateur et j'ai donc calmé le jeu en disant : *c'est simple, vous allez travailler ensemble et vous allez m'écrire une charte* tout comme dans un collège, quand des conflits se font jour, on essaie de trouver des solutions à l'amiable. Ils n'ont pas réussi... *débrouillez-vous, Monsieur le Maire. Tranchez !*

Démocratie participative : tranchez, Monsieur le Maire !

Je veux bien la démocratie participative mais elle a des limites.

Je suis pour prendre mes responsabilités : j'écoute, ils me parlent, ils disent et après nous décidons (le pouvoir municipal).

La démocratie participative a donc ses limites ; il faut la pratiquer mais, à un moment donné, il faut prendre des décisions. Et je les assumerai jusqu'au bout.

Je suis prêt à discuter de tout ce que vous voulez, d'aller jusqu'au bout des choses.

Pour revenir au sujet qui nous préoccupe, la dotation de solidarité urbaine a été bien ciblée et je remercie M. BOSSUT de cette proposition. Mais on peut faire évoluer dans le sens d'aller plus dans les quartiers. Ce n'est pas sans raison qu'on a nommé des correspondants de quartier et M. DESMET les réunit régulièrement pour être encore plus dans les quartiers.

Nous favorisons aussi les associations parce que nous avons besoin de ces relais pour avoir aussi l'information.

Merci pour cet échange tout à fait constructif.

Je ne porte pas aux voix puisque c'était un débat. Et nous passons à la question suivante.

1.07 - BUDGET 2005 - Décision modificative n° 1
--

Le Budget de la Commune voté par le conseil municipal le 15 avril dernier s'équilibrait en dépenses en recettes à hauteur de 25 120 490,93 €.

Une dotation de 103 158,24 € a été ouverte au titre du chapitre 20 des Immobilisations incorporelles.

Elle s'avère cependant insuffisante pour permettre la réalisation d'études préalables à des investissements programmés pour les prochaines années.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'abonder ce chapitre par prélèvement sur les dotations du chapitre 21 des Immobilisations corporelles.

Un crédit de 50 000 € serait ainsi ouvert au chapitre 20, compte 2031, sous-fonction 824 par prélèvement sur la dotation prévue au chapitre 21, compte 2181, sous-fonction 111.

L'équilibre général du budget demeurerait inchangé.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Le 15 avril nous avons voté un budget de 25.120.490 € et une dotation avait été ouverte au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) pour un montant de 103.158 €. Cette dernière s'avère insuffisante pour permettre la réalisation d'études préalables à des investissements programmés au cours des prochaines années, notamment l'aménagement du Blanc-Four.

Il vous est proposé d'abonder ce chapitre par prélèvement sur la dotation du chapitre 21 (Immobilisations corporelles).

Nous allons ouvrir un crédit de 50.000 € au chapitre 20 et réduire le chapitre 21 de la même somme. Il s'agit d'une « opération blanche » qui n'a aucune incidence sur le budget.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Cette décision modificative intervient un mois et demi après le vote du budget. Par ce manque d'anticipation budgétaire et pour rester sur la logique du budget primitif, nous voterons contre.

M. E MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Nous n'avons pas voté le budget 2008. Même s'il s'agit d'une question purement comptable, pour rester logiques avec nous-mêmes, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous » - « Action ronquoise citoyenne »

1.08 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - Modification

Par délibération du 28 septembre 2004, le Conseil Municipal avait adapté le dispositif d'amortissement des immobilisations précédemment fixé par délibération du 17 novembre 1995, en le limitant au minimum réglementaire c'est-à-dire à l'amortissement des biens suivants :

- 1. biens meubles autres que les collections et œuvres d'art ;*
- 2. biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mise à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;*
- 3. immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études non suivies de réalisation, aux frais d'insertions non suivis de réalisation, aux frais de recherche et de développement et aux logiciels.*

Il a également fixé les durées d'amortissement pour ces différents biens.

Il s'avère cependant que la durée d'amortissement des dépenses imputées au compte 2181, jusque là inutilisé et reprenant « les installations générales, agencements et aménagements divers », n'avait pas été prévue.

Dès lors que ce compte est maintenant utilisé, il convient de fixer la durée d'amortissement des biens correspondants acquis à compter de 2008.

Selon les recommandations de l'instruction comptable M14, il est proposé de retenir une durée de 15 ans.

En conséquence, les diverses durées d'amortissement peuvent être récapitulées comme suit :

1. Biens meubles

<i>Matériel roulant et de transport</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>4 ans</i>
<i>Matériel de bureau électrique ou électronique</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériels classiques</i>	<i>5 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>10 ans</i>
<i>Mobilier et matériels culturels</i>	<i>10 ans</i>
<i>Equipements de garages et ateliers</i>	<i>10 ans</i>

<i>Equipements d'entretien des espaces verts</i>	<i>10 ans</i>
<i>Equipements de cuisine</i>	<i>10 ans</i>
<i>Equipements sportifs et de plein air</i>	<i>10 ans</i>
<i>Installations, agencements et aménagements divers de bâtiments</i>	<i>15 ans</i>

2. Biens immeubles

<i>Biens immeubles productifs de revenus</i>	<i>30 ans</i>
--	---------------

3. Immobilisations incorporelles

<i>Logiciels</i>	<i>2 ans</i>
<i>Frais d'études non suivies de réalisation</i>	<i>5 ans</i>
<i>Frais d'insertion non suivis de réalisation</i>	<i>5 ans</i>
<i>Frais de recherche et développement</i>	<i>5 ans</i>
<i>Subventions d'équipement à des personnes de droit privé</i>	<i>5 ans</i>
<i>Subvention d'équipement à des organismes publics</i>	<i>10 ans</i>

Par ailleurs :

- 1. En deçà de 500 € TTC, les immobilisations sont considérées comme de peu de valeur ou consommées très rapidement et s'amortissent sur 1 année, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales.*
- 2. pour certains biens acquis avant 2004 et en cours d'amortissement à cette date, les durées d'amortissement suivantes, fixées par la délibération du 17 novembre 1995, sont maintenues :*

1. Biens meubles

<i>Equipements sportifs</i>	<i>15 ans</i>
-----------------------------	---------------

2. Biens immeubles

<i>Plantations</i>	<i>15 ans</i>
<i>Aménagements de terrains</i>	<i>30 ans</i>

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. BOSSUT –

Il s'agit d'une délibération technique qui porte sur la modification des amortissements des immobilisations qui ont été fixées par délibération du 28 septembre 2004.

Jusqu'à présent le compte 2181 était inutilisé et non repris : installations générales, agencements et aménagements divers. Comme nous l'utilisons désormais, il nous faut prévoir l'amortissement et fixer sa durée.

Conformément aux instructions de la comptabilité M14, nous vous proposons de retenir 15 années comme durée d'amortissement.

Je ne vais pas reprendre la liste des amortissements qui ont déjà été fixés puisque reprise dans le texte de la délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE

M. le Maire expose à l'assemblée que, en application d'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité dite de conseil peut être attribuée au Comptable Public de la Commune, en contrepartie de prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

M. le Maire précise que cette indemnité, modulable en fonction de l'étendue des prestations demandées, ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150; elle est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des sections de fonctionnement et d'investissement (c'est à dire à l'exception des opérations d'ordre), afférentes aux trois dernières années.

L'indemnité en cause présente un caractère personnel et sera acquise à l'intéressé pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

M. le Maire propose d'attribuer à M. Jean Claude WARYN, Trésorier d'HALLUIN et Comptable Public de la Ville de RONCQ, l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts chaque année au chapitre 011, compte 6225, sous-fonction 020.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. BOSSUT –

Un arrêté ministériel de 1983 permet d'attribuer au Comptable public, en l'occurrence chez nous M. Jean-Claude WARYN, Trésorier principal d'Halluin, une indemnité modulable en fonction de l'étendue des prestations, appliquée selon un tarif réglementaire et calculée sur la moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années.

Cette indemnité est allouée au Trésorier de la commune pour services rendus, notamment en tant que conseil, analyse financière, etc. A chaque renouvellement de conseil municipal, il faut proposer le vote de cette indemnité.

Pour mémoire, le Comptable du Trésor a perçu environ 2.000 € sur l'année 2007.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Même chose, Monsieur le Maire ; j'en ai parlé en réunion plénière. Nous allons voter cette délibération puisque ce sont les us et coutumes. Je ferai néanmoins une remarque d'ordre général. Je trouve un peu fort de café qu'il faille verser une indemnité à un haut fonctionnaire qui, me semble-t-il, est rémunéré pour faire son travail.

Nous allons voter cette délibération ; nous ne serons pas pingres d'autant que l'indemnité n'est pas énorme mais, pour le principe, chacun paie dans ses revenus nationaux –IRPP– la fonction publique et il faut qu'elle soit payée, et même bien payée d'ailleurs, et il faut en plus payer dans nos impôts communaux cette petite indemnité.

Comme j'ai toujours trouvé bizarre que sur nos avis d'imposition, figure une petit ligne pour les « frais de rôles ».

Il s'agissait d'une considération générale sur une double rémunération, en quelque sorte.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE SCOLAIRE - Forfait 2007/2008 et suivants

Le protocole d'accord intercommunal relatif à la participation financière des communes aux frais de scolarisation des enfants scolarisés dans une autre commune a fixé le montant de cette contribution financière à la somme de 184 €/enfant depuis la période 2005/2006.

Depuis cette date, ce montant est maintenu dans les mêmes proportions par les communes adhérentes.

Les Villes et organismes concernés par cet accord sont : BONDUES -- BOUSBECQUE - COMINES - CROIX - HALLUIN - HEM - LEERS - LINSSELLES - LYS LEZ LANNOY - MARCQ EN BAROEUL - MOUVAUX - NEUVILLE EN FERRAIN - RONCQ - ROUBAIX - TOUFFLERS - TOURCOING - WASQUEHAL - WATTRELOS - LE S.I.V.U Le Petit Prince

Il est donc proposé la reconduction de ce forfait intercommunal fixé à 184 €/élève pour l'année scolaire 2007/2008. Celui-ci sera reconduit pour les années suivantes sauf disposition contraire fixée en concertation avec l'ensemble des communes adhérentes et portée au règlement d'application en matière de coopération intercommunale en matière scolaire relatifs aux enfants extra-muros (loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée).

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la coopération intercommunale en matière scolaire. Comme chaque année, nous vous demandons d'approuver le montant du forfait intercommunal, qui est fixé actuellement à 184 €.

Ce forfait est versé par les communes de résidence aux communes accueillant des élèves qui n'y résident pas.

Un exemple : pour un jeune ronquois qui irait à Bondues dès l'instant où la famille répond aux critères retenus en intercommunalité, la commune de Roncq verse un forfait de 184 € à la commune de Bondues. Inversement, nous recevons de certaines communes ce forfait de 184 € pour les petits tourquennois, halluinois, wervicquois et autres qui fréquentent nos écoles, à la condition que les critères d'intercommunalité soient bien respectés.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Une remarque suite à cette présentation : il me semble que Wervicq n'est pas concernée.

M. VARLET –

Effectivement, je suis allé jusqu'à Wervicq qui n'est pas concernée.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET est un conquérant : *portons le forfait jusqu'au bord de la Lys.*

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.11 - CTIP - Adhésion annuelle à compter de 2008

Au cours des deux dernières années, la Ville a fait appel à l'expertise du Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP Conseil) sis à Lille en matière d'organisation et de définition des prestations de mise en propreté de l'ensemble des bâtiments municipaux.

De même, à la demande des services municipaux, celui-ci a apporté son assistance dans la mise en œuvre du cahier des charges pour l'achat des équipements et produits d'entretien à usage ménager et d'hygiène alimentaire à destination des bâtiments municipaux, scolaires et cuisine centrale.

Le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) est une association Loi 1901 plus particulièrement spécialisé dans l'hygiène et la propreté. Il est composé d'un conseil d'administration tripartite :

- *le collège des donneurs d'ordre ;*
- *le collège des prestataires ;*
- *le collège des fournisseurs.*

Ses missions sont multiples. Grâce à une base de données complète et mise à jour régulièrement, CTIP conseil répond dans de nombreux domaines liés à la propreté tels que : la technique, la sécurité des agents, la formation, la documentation, le multiservices, l'environnement, la qualité, le management, les matériaux.

CTIP informe également :

- *par une actualité mensuelle (réservée aux adhérents) sur les dernières technologies, les réglementations, les parutions et toutes les informations utiles pour les métiers de la propreté et des services associés*
- *par une lettre semestrielle pour tous - elle permet aux fournisseurs d'inclure une information nouvelle*

CTIP Conseil propose aux collectivités de bénéficier de l'ensemble de ses prestations au travers d'une adhésion annuelle estimée à 470 € pour l'année 2008. Celle-ci est susceptible d'évolution.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, je vous en prie.

M. VARLET –

Le CTIP (Centre technique des institutions de prévoyance) est une association de loi 1901 nous a déjà rendu un certain nombre de services pour tout ce qui concerne l'achat d'équipements,

produits d'entretien à usage ménager et autres, pour l'entretien des bâtiments communaux : écoles, restaurant scolaire.

Cette association nous propose une adhésion dont le coût est de 470 € pour l'année 2008 et nous permettra de bénéficier de ses services.

Je pense que ce service est apprécié par la Ville. Il vous est demandé de bien vouloir accepter le principe d'adhésion pour l'année 2008.

M. LE MAIRE –

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Au cours des dernières années, vous avez fait appel à cette association. J'aurais voulu savoir quel est le bilan des travaux qui ont été effectués.

Un petit exemple en passant : dans les sanitaires des écoles, on trouve toujours les gros savons jaunes et des serviettes éponges. Pourtant chacun sait bien que ce sont de véritables bouillons de culture.

Je ne remets pas en cause le principe du travail qui reste à faire, bien au contraire, dans le domaine lié à la propreté, à l'environnement, à la sécurité des agents, l'écologie, etc.

« Roncq avec vous » propose que cette mission finalement soit confiée au conseiller en performance car il y a vraiment du travail à faire et ce n'est peut-être pas avec un contrat de 20 h qu'il pourra le faire. On pourrait aller beaucoup plus loin et même mettre en place, pourquoi pas, un Agenda 21 ?

M. LE MAIRE –

L'Agenda 21... Mme MARIAGE va développer tout cela en lien avec la Communauté urbaine. Elle ira donc changer les savons jaunes très rapidement.

Au-delà du trait d'humour, cette association a vraiment des expertises intéressantes ; on a pu améliorer à la fois un certain nombre de nos conditions de travail et de confort de nos usagers, notamment des plus petits. Il faut encore performer, vous avez raison, Madame COPPIN-QUIVRON.

Des tableaux de bord ont été établis, des formations de personnel ont été entreprises mais il faut toujours avoir le fer au feu, Monsieur VARLET ; être en permanence vigilant et nous le serons pour améliorer ce dispositif dans le cadre de la durabilité et c'est très bien de le préciser.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq avec vous » - « Action ronquoise citoyenne »

1.12 - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Commission communale d'accessibilité - Mise en oeuvre

Par délibération en date du 4 décembre dernier, dont vous trouverez le texte en annexe, le Conseil a fixé le cap d'une politique municipale traduisant les obligations reprises dans la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées..

Ce dispositif législatif stipule « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par des personnes en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou physiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Dans sa délibération susvisée, l'Assemblée délibérante alors en place avait pris le parti de ne pas installer la Commission Communale d'Accessibilité, de sorte que celle-ci soit directement issue de notre nouvelle assemblée.

Il nous revient dès lors de procéder à cette installation, de manière à ce que celle-ci soit en capacité d'engager ses travaux avant l'été prochain.

Les textes régissant la Commission Communale d'Accessibilité laissant beaucoup de latitude aux Conseils Municipaux pour sa composition, nous vous proposons une organisation qui garantisse une représentation des Conseillers Municipaux, des Associations de personnes handicapées et des usagers de quartiers... suivant tableau ci-après :

<i>Le Maire ou son représentant : Président</i>		
	<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<i>Représentants du conseil municipal*</i>	<i>CINQ</i>	<i>CINQ</i>
<i>Représentants d'associations de personnes handicapées **</i>	<i>TROIS</i>	<i>TROIS</i>
<i>Personnes qualifiées**</i>	<i>DEUX</i>	<i>DEUX</i>

** Désignation par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste*

*** Désignation par le Maire*

Les listes de candidatures sont arrêtées comme suit :

<u><i>TITULAIRES</i></u> <i>5 membres</i>	<u><i>SUPPLEANTS</i></u> <i>5 membres</i>
<i>Groupe "Ensemble pour Roncq"</i>	<i>Groupe "Ensemble pour Roncq"</i>
<i>BUCHET Rose-Marie</i>	<i>CARDON Nathalie</i>
<i>CASTELEIN Annick</i>	<i>NYS Chantal</i>

<i>DELVAS Hervé</i>	<i>WINDELS Laurent</i>
<i>FERON Jean-Jacques</i>	<i>ZAHM Claudine</i>
<i>LAFRENOY Sophie</i>	<i>CASTEL Réjane</i>
<i>Groupe "Roncq avec Vous"</i>	<i>Groupe "Roncq avec Vous"</i>
<i>COPPIN-QUIVRON Cathleen</i>	<i>LAMBLIN Peggy</i>

La composition de la Commission Communale d'Accessibilité est en conséquence arrêtée comme suit (les noms en « grisés » correspondant aux membres élus, ceux « non grisés » constituent une « réserve » en cas de vacance de poste).

<u>TITULAIRES</u> 5 membres	<u>SUPPLEANTS</u> 5 membres
<i>Groupe "Ensemble pour Roncq"</i>	<i>Groupe "Ensemble pour Roncq"</i>
<i>BUCHET Rose-Marie</i>	<i>CARDON Nathalie</i>
<i>CASTELEIN Annick</i>	<i>NYS Chantal</i>
<i>DELVAS Hervé</i>	<i>WINDELS Laurent</i>
<i>FERON Jean-Jacques</i>	<i>ZAHM Claudine</i>
<i>LAFRENOY Sophie</i>	<i>CASTEL Réjane</i>
<i>Groupe "Roncq avec Vous"</i>	<i>Groupe "Roncq avec Vous"</i>
<i>COPPIN-QUIVRON Cathleen</i>	<i>LAMBLIN Peggy</i>

Par ailleurs, cette Commission Communale d'Accessibilité pourra servir de point d'ancrage pour la mise en place d'un Comité de Pilotage élargi à diverses participations en fonction des thématiques examinées.

Ce Comité de Pilotage pourra lui-même se scinder en groupes de travail en charge d'un dossier particulier. Les participants supplémentaires à ces groupes de travail et de comité de pilotage seront proposés au Maire par la Commission Communale d'Accessibilité.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 mai 2008.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE, vous avez la parole.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Conformément à la loi du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, M. le Maire propose de mettre en place la Commission communale d'accessibilité comme suit :

un président,

cinq représentants du conseil municipal titulaires ainsi que cinq suppléants,

trois représentants d'associations de personnes handicapées titulaires ainsi que trois suppléants,
deux personnes qualifiées titulaires et deux suppléantes.

Le vote pour les représentants du Conseil municipal se faisant à la proportionnelle au plus fort reste, les autres membres étant désignés par M. le Maire.

A ce jour, nous avons reçu les candidatures suivantes du groupe « Ensemble pour Roncq »

Titulaires Mme BUCHET, Mme CASTELEIN, M. DELVAS et M. FERON

Suppléants Mme CARDON, Mme NYS, M. WINDELS, Mme ZAHM

Du groupe « Roncq avec vous » :

Titulaire Mme COPPIN-QUIVRON

Suppléante Mme LAMBLIN

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Je souhaite vraiment que cette Commission puisse bien travailler car il s'agit d'une problématique très importante, nous faire des propositions d'ensemble, être efficace parce que c'est un devoir, une nécessité d'adapter nos équipements, notre environnement à ce problème majeur qu'est le handicap.

Je formule des vœux pour que vous preniez d'abord le temps de vous investir dans cette problématique et que, très rapidement, vous puissiez nous faire des propositions de progrès.

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

Juste un point d'ordre. Je vous ai adressé une question orale par courrier électronique dans le délai de 5 jours. Concrètement, comment cela se passe-t-il ? Comment répondez-vous ?

M. LE MAIRE –

Un peu perturbé par la Fête des voisins, mais je vais vous répondre de suite.

M. TELLIER –

Vous répondez donc en séance.

M. LE MAIRE –

Plus précisément, j'ai décidé de vous répondre en séance.

Nous fixerons le règlement intérieur ensemble pour définir le fonctionnement de notre instance.

Mais aujourd'hui, je vous réponds en séance.

J'ai une information préalable à faire : SEM Ville renouvelée, nous allons apporter une modification.

Nous avons un dédoublement entre le Conseil d'administration et l'Assemblée générale, ce qui n'était pas très efficace : d'un côté M. BOSSUT, de l'autre M. PETILLON.

M. PETILLON a accepté que M. BOSSUT puisse siéger à la fois au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale à la SEM Ville renouvelée, qui est un poste important et j'espère que M. BOSSUT pourra prendre des responsabilités comme celles d'ailleurs qu'avait M. TAILLEZ. Plus qu'observateur, nous participions au Conseil d'administration.

Je vous demande de bien vouloir faire confiance à M. BOSSUT pour nous représenter au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. Qui est pour ?

UNANIMITE, bravo Monsieur BOSSUT ; faites du bon travail.

Monsieur TELLIER, je vous donne la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle la question très brièvement : au sujet de la préparation de notre prochain règlement intérieur car il s'agit évidemment, comme chacun le sait, d'un document extrêmement précieux pour la vie municipale et nous souhaitons vous demander :

Comment cette préparation se déroule-t-elle ?

Va-t-il y avoir ou y a-t-il actuellement un groupe de travail (je suppose que c'est le cas) et comment fonctionne-t-il véritablement ?

Les élus, notamment de l'opposition, peuvent-ils être associés à la réflexion de ce règlement intérieur ?

M. LE MAIRE –

Je vous réponds : non, pas de groupe de travail pour l'instant.

Nous avons eu beaucoup de travail sur d'autres points et j'avoue que cette question n'a pas été abordée dans le sens où la période réglementaire s'écoule jusqu'au 14 septembre. Pour autant, j'ai fixé un cadre de travail que je vais vous proposer ce soir pour avancer et j'aimerais que nous puissions le voter début juillet.

Le cadre de travail est le suivant :

- Je vais d'abord y réfléchir dans les prochains jours (première semaine de juin),
- On va mettre en place un tronc commun qui sera conforme à nos nouveaux usages à partir d'un règlement intérieur type, notamment celui proposé par le Ministre de l'intérieur (2^{ème} semaine de juin),
- Nous aurons un examen collégial sous forme de groupe de travail, auquel vous serez bien entendu associés (entre le 18 et le 23 juin).

Pour autant, réfléchissez-y avant le 18 juin ; je ferai « un appel » ce jour-là pour que nous puissions travailler activement jusqu'au 23 juin.

Je vous fais la proposition suivante : qu'il y ait 4 représentants du groupe de la majorité municipale, 1 représentant de votre groupe et M. PLOUVIER.

Cela vous convient-il ?

M. TELLIER –

Evidemment, nous répondrons favorablement à cet appel.

Pour terminer, si je puis me le permettre, je voudrais rendre hommage à votre fond d'écran très psychiadélique, sans doute un hommage à mai 68 et je voulais vous en féliciter.

(Rires)

M. LE MAIRE –

Bravo, Monsieur TELLIER.

Monsieur PLOUVIER, vous voulez encore parler ? Vous n'avez pas eu assez la parole ?

M. PLOUVIER –

Je m'aperçois que l'ordre du jour de la Commission plénière comportait une question concernant le développement des actions pédagogiques dans les écoles privées/publiques avec des intervenants en art visuel.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Justement. Y a-t-il une raison au report ?

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas à l'ordre du jour !

M. PLOUVIER –

Pour un prochain Conseil, sans doute. Merci.

M. LE MAIRE –

Quand ce n'est pas à l'ordre du jour, vous apprendrez qu'on ne discute pas.

M. PLOUVIER –

Je posais simplement la question.

M. LE MAIRE –

Il n'y a même pas à poser la question puisque ce n'est pas à l'ordre du jour. De plus, l'information avait été donnée en plénière.

Dans le règlement intérieur, nous aurons à travailler sur nos usages « psychiadeliques » comme dirait M. TELLIER.

Bonne soirée à tous.

Levée de séance à 22 h 30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.